

■ Chapitre 5

La polysémie

1. Monosémie, polysémie, homonymie
2. Analyses de la polysémie : traitement homonymique et traitement unitaire
3. Les changements de sens : le mécanisme des tropes
4. Exercices (6, 7, 8)

La polysémie est un trait constitutif de toute langue naturelle. Elle répond au principe d'économie linguistique, un même signe servant à plusieurs usages. Grâce aux ressources de la polysémie, la langue est apte à exprimer, avec un nombre limité d'éléments, une infinité de contenus inédits et peut faire face aux besoins de nouvelles dénominations ; ainsi le mot *souris* s'est enrichi d'une nouvelle acception (« boîtier connecté à un micro-ordinateur ») par le biais du calque anglais (cf. chap. 1, 2.3.2). L'homonymie, en revanche, n'est pas essentielle au fonctionnement des langues.

1. Monosémie, polysémie, homonymie

1.1 Polysémie et monosémie

Le mot *polysémique* (ou *polysème*) s'oppose, par définition, au mot *monosémique*. Il présente une pluralité d'**acceptions** (ou sémèmes) correspondant à des emplois différents (il y a un signe pour plusieurs signifiés). *Canard*, par exemple, a cinq acceptions : « animal », « sucre trempé », « fausse note », « fausse nouvelle », « journal ». Les acceptions d'un polysème ne sont pas disjointes : elles entretiennent des liens entre elles. Le mot monosémique a une seule acception (un signifié pour un signifiant) soit, par exemple, *décélérer* (« réduire sa vitesse »).

De manière générale, deux caractéristiques distinguent le polysème du mot monosémique :

- Le polysème fait partie du **lexique général** (ex : *foyer, instruire, solide*) tandis que l'unité monosémique relève, le plus souvent, des lexiques de spécialité (ex : *azote, hydrocortisone, phonème*). Lorsqu'elles ne créent pas un terme spécifique, les langues de spécialité recourent aux mots polysémiques du lexique commun, en en spécialisant une acception selon les domaines : *instruire* a une acception propre en droit, *foyer* une acception propre en optique, *canard* une acception technique relevant du domaine médical (« tasse en forme de bec destinée à un malade alité »).
- Le polysème a une **fréquence** relativement **élevée** contrairement aux mots monosémiques. *Être, faire, pouvoir, homme, devoir, jour* figurent dans le noyau des mots les plus fréquents du français.

La polysémie d'un mot peut être foisonnante – dans le dictionnaire de Littré (1863), qui, certes, multiplie les distinctions, il n'y a pas moins de 27 subdivisions de sens pour *homme* – ou être plus réduite. Par ailleurs, le découpage des acceptions et le décompte exact du nombre d'acceptions peuvent varier d'un dictionnaire à l'autre. Comme le notent B. Victorri et C. Fuchs, « la polysémie se caractérise par l'impossibilité de définir, à coup sûr, un nombre précis de sens¹ ». Par exemple, l'analyse de *canard* doit-elle distinguer l'acception « mauvais journal » de l'acception « journal » ?

Il arrive que des polysèmes présentent des acceptions opposées sans que cela ne compromette l'unité du mot. Tel est le cas du verbe *louer*, signifiant : « donner en location » et « prendre en location ». Le terme savant *énantiosémie* désigne ce phénomène, plus connu sous le nom du terme arabe *addad*. Cependant, la polysémie ne gêne pas le fonctionnement de la langue. D'une part, les risques d'ambiguïtés lexicales – comme dans l'énoncé *il ne voyage jamais sans son guide* – sont levés grâce au cotexte (environnement linguistique) et au contexte (circonstances énonciatives et situation référentielle). D'autre part, la polysémie favorise une grande souplesse dans l'expression langagière, le locuteur pouvant choisir une certaine indétermination en exploitant simultanément plusieurs acceptions.

1. B. Victorri, C. Fuchs, *La Polysémie. Construction dynamique du sens*, Paris, Hermès, 1996, p. 18.

On observe ce phénomène dans certaines gloses épilinguistiques, lorsque le locuteur spécifie que tel mot qu'il emploie est à prendre « dans tous les sens du mot » ou au « double sens du mot ». C. Julia cite cet exemple du philosophe Alain : « L'imprudent philosophe se trouve retranché et seul. Hors de lui-même, dans tous les sens de cette riche expression¹. »

La polysémie est un phénomène massif. Un grand nombre d'unités sont polysémiques – plus de 40 % des mots de la nomenclature du *Petit Robert* selon B. Victorri et C. Fuchs² – et toutes les classes syntaxiques sont concernées : noms, verbes, adjectifs, adverbes, prépositions, conjonctions, pronoms. La polysémie touche également, comme d'ailleurs l'homonymie, les unités qui ne sont pas des mots (par exemple les affixes ; cf. chap. 8, 1.1.2).

1.2 Homonymie

1.2.1 Homonymes, homophones, homographes

Les homonymes sont des signes distincts en ceci que leur forme est identique et que leurs signifiés diffèrent. Les homophones ont même prononciation (identité du signifiant oral) : *car* (nom), *car* (conjonction), *quart*, *carre*. Les homographes ont même orthographe (identité du signifiant graphique) : *car* (nom) et *car* (conjonction). La plupart des homographes sont homophones. Le terme *homonyme* s'applique généralement aux homophones qu'ils soient ou non homographes, les homographes non homophones n'étant pas considérés comme homonymes : par exemple, (*il*) *convient* (de *convenir*), (*ils*) *convient* (de *convier*). On peut noter que la **paronymie**, en raison de la ressemblance phonique des éléments, est une homophonie approximative : *éminent/imminent*, *collision/collusion*.

J. Lyons propose de distinguer l'homonymie partielle (qui réunit l'homophonie et l'homographie) et l'homonymie absolue ou complète qui repose sur l'identité des formes et de la catégorie syntaxique³. D'autres auteurs emploient le terme d'*homomorphie*. On utilisera ici le terme traditionnel d'*homonymie* en le réservant, dans le

1. Cf. C. Julia, *Fixer le sens ? La sémantique spontanée des gloses de spécification du sens*, Saint-Étienne, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2001, p. 219-233.

2. B. Victorri, C. Fuchs, *op. cit.*, p. 13.

3. J. Lyons, *Sémantique linguistique*, Paris, Larousse, 1990, p. 188.

cadre de la distinction polysémie/homonymie, aux mots à la fois homophones et homographes et de même catégorie grammaticale.

1.2.2 Conflits homonymiques

Les homonymes résultent, en règle générale, de l'évolution phonétique d'étymons différents. Leur nombre est relativement élevé en français car ce sont les monosyllabes – dont le français est riche – qui sont principalement touchés : plus une unité est courte, plus elle a de chances de coïncider, par le jeu des changements phonétiques, avec d'autres. Ainsi, le latin *turris* a donné *tour* en français (« bâtiment »), homonyme de *tour*, issu de *tornus* (« machine-outil », cf. *tour de potier*).

Lorsque des conflits surviennent provoquant des *collisions homonymiques*, la langue supprime un des termes et recourt à un nouveau signe. Cela s'est produit pour les deux homonymes : *aimer* (issu de *amare*) et *esmer* (provenant de *aestimare*) dont la proximité des signifiés (« aimer » et « estimer ») constituait une source de perturbation ; le conflit fut résolu par l'emprunt de forme savante *estimer* qui a remplacé *esmer* (cf. chap. 6, 1). La différenciation des homonymes correspond à une nécessité du système car l'homonymie trouble le jeu des oppositions phonologiques ; elle s'est pratiquée en français tant au niveau de l'orthographe (*dessein/dessin*) qu'au niveau de l'indication du genre (*le voile/la voile*).

Néanmoins, l'homonymie est relativement bien tolérée lorsqu'elle touche des classes syntaxiques différentes ; dans les autres cas, comme pour la polysémie, le contexte et le cotexte permettent de dissiper les ambiguïtés lexicales qui peuvent advenir et parfois d'en jouer (exemple : *la beauté du présent*).

1.3 Homonymie/polysémie : le critère étymologique

Selon l'approche traditionnelle, polysèmes et homonymes se différencient par l'étymologie. Ainsi il y a deux verbes homonymes *louer* (l'un, signifiant « adresser des louanges » et l'autre, « donner/prendre en location ») qui ont deux étymons distincts (*laudare* et *locare*) ; il y a trois substantifs *baie* (« ouverture », « golfe », « fruit ») remontant à trois étymons différents, deux éléments *terr-* en raison de leur différence d'origine : *terr-* (« avoir peur », du latin *terere*, comme dans *terrible*) et *terre* (« surface du globe », du latin *terra*, comme dans *terrestre*). En revanche, il n'y a qu'un seul mot *éclair* avec plusieurs

acceptions (« brève lumière sinueuse », « bref moment », « pâtisserie ») puisqu'il dérive d'un seul étymon (du verbe *éclairer*, latin *exclarare*). La conception de l'unité-mot est fortement tributaire de l'étymologie. Les concepts de la lexicologie gardent l'empreinte de l'histoire.

Les homonymes donnent lieu dans le dictionnaire à des articles distincts ; les différentes entrées homonymes (mots vedettes de l'article) sont souvent numérotées par besoin de clarté. On prendra garde de ne pas confondre cette présentation avec la subdivision des acceptions dans le cadre de l'article d'un mot polysémique.

- Homonymes :
- 1. *louer* v. tr. (lat. *laudare*). Adresser des louanges...
- 2. *louer* v. tr. (lat. *locare*). I. Donner en location... II. Prendre en location...
- Polysème :
- *éclair* n. m. de *éclairer*. I. 1. Lumière intense, brève, sinueuse... 2. *Par anal.* Lumière vive, de courte durée. 3. *Fig.* Bref moment... II. Pâtisserie...

Le critère étymologique qui différencie homonymes et polysèmes n'est cependant pas toujours décisif. L'évolution sémantique, lorsqu'elle est forte, conduit à l'éclatement d'une forme polysémique en signes homonymes. *Grève*, issu d'un étymon unique (latin populaire *grava*), signifie, à ses origines, « terrain de sable et de gravier au bord de l'eau ». Sur la *place de Grève* (située au bord de la Seine à Paris, actuellement place de l'Hôtel-de-Ville) se réunissaient les ouvriers qui attendaient l'embauche. On y associa peu à peu la deuxième acception de « arrêt de travail ». Mais en synchronie les liens entre les deux sens « terrain sablonneux » et « arrêt de travail » sont rompus et la polysémie est devenue homonymie (deux mots *grève*). De même, *voler*, ayant pris, à partir du milieu du XVI^e siècle, le sens de « dérober » dans le domaine de la fauconnerie, s'est dissocié en emplois distincts et, malgré l'identité d'origine, recouvre synchroniquement deux homonymes : *voler* 1 « se déplacer dans l'air » et *voler* 2 « dérober ». Ces cas, relativement rares dans l'approche traditionnelle de l'homonymie, soulignent l'importance du critère sémantique dans la disjonction en homonymes.

2. Analyses de la polysémie : traitement homonymique et traitement unitaire

2.1 Traitement homonymique de la polysémie

2.1.1 Le principe

La linguistique structurale, dans les années 1960, a renouvelé la question de la polysémie et de l'homonymie par une approche synchronique de l'homonymie. En présence d'une forme linguistique manifestant des différences de sens et d'emplois, le lexicographe ou le linguiste, libéré de toute contrainte diachronique, détermine si les différences que manifeste le mot polysémique relèvent de l'homonymie ou de la polysémie.

Dans le cas où ces différences lui paraissent importantes, il applique le *traitement homonymique* de la polysémie consistant à scinder le mot polysémique en plusieurs homonymes. Ce processus de répartition des sens et des emplois du polysème en plusieurs mots-entrées de même forme est appelé en lexicographie **dégroupement des entrées** (cf. chap. 11, 2.1).

En revanche, dans le cas où les sens et les emplois sont suffisamment proches pour être considérés comme les acceptions d'un même mot, il opte pour le *traitement unitaire* (une unité lexicale avec plusieurs acceptions, cf. *infra*, 2.2), appelé aussi *traitement polysémique*.

Le *dégroupement* des sens et des emplois conduisant à la multiplication des entrées homonymes est corrélé dans le dictionnaire au *regroupement* des mots dérivés et composés, autour des termes de base placés en entrées (cf. *infra*, le critère morphologique et chap. 8, 1.2.1). Il a été notamment inauguré dans le *Dictionnaire du français contemporain*¹, ouvrage pionnier en ce domaine et a été repris dans le *Lexis* (1979). La dette de la lexicologie envers la lexicographie est, à cet égard, très importante.

1. J. Dubois et al., *Dictionnaire du français contemporain*, Larousse, 1966, 1^{re} éd.

2.1.2 Les critères de la disjonction en homonymes

Le critère syntaxique

Deux mots sont homonymes lorsque leur comportement distributionnel diffère et révèle une différence sémantique qu'illustre la commutation synonymique. Les linguistes et les lexicographes ont toujours tenu compte des constructions syntaxiques pour la différenciation des acceptions des verbes et des adjectifs mais sans aller jusqu'à la distinction des homonymes.

On reprendra l'exemple type de l'adjectif *cher* proposé par le linguiste Jean Dubois¹, un des auteurs du *DFC*. Les deux homonymes *cher* s'opposent distributionnellement sur deux points :

- En position attribut : *cher* 1 « aimé » est obligatoirement accompagné d'une expansion (*cher à quelqu'un*), *cher* 2 « qui coûte cher » ne nécessite pas de complément :

- *Cet ami m'est cher. Ce livre m'est cher.*
- *Les médecins sont chers. Les livres sont chers.*

Si l'on tente de supprimer l'expansion, le sens de *cher* change :

- *Ce livre m'est cher. Ce livre est cher.*
- En position épithète : *cher* 1 « aimé » tend à précéder le nom, *cher* 2 « qui coûte cher » est toujours placé après le nom.
- *Ton cher ami est parti.*
- *Il ne quitte pas ses chères pantoufles. Il achète des pantoufles chères.*

Aux deux homonymes *cher* ainsi distingués correspondent des synonymes distincts : *aimé, adoré* vs *coûteux, onéreux*...

1. J. Dubois, *Grammaire structurale : le nom et le pronom*, Paris, Larousse, 1965, p. 14.

Le critère sémantique

Dans le cas des unités homonymes, les sèmes sont disjoints (absence de sèmes communs) ; dans le cas du mot polysémique, il y a intersection positive des sèmes (présence de sèmes communs). L'adjectif *cher* (qui vient de *carus*) est considéré traditionnellement comme un mot polysémique mais la divergence sémantique entre les acceptions « aimé » et « qui coûte cher » est telle qu'elle justifie le dégroupement en deux entrées ; c'est le traitement lexicographique adopté dans le *DFC* et dans le *Lexis* (1975) qui pratiquent les dégroupements de mots à même étymon. Mais un locuteur donné pourra avoir le sentiment contraire et percevoir une relation entre « aimé » et « coûteux » (liés par les sèmes /mesurable/, /intensité/). Le critère sémantique est relativement fragile.

Le critère morphologique

Deux mots sont homonymes lorsqu'ils sont à la base de séries dérivationnelles différentes. Ce critère confirme, pour certains mots, le repérage des homonymes en soulignant la communauté sémantique entre la base et les dérivés.

- *Cher* 1 « aimé » > *chéri, chérir*.
- *Cher* 2 « qui coûte beaucoup » > *cherté, chérot*.
- *Chèrement*, en raison de sa polysémie, se trouve dans les deux séries.

L'application simultanée de ces trois critères conduit au traitement homonymique de la polysémie.

Mais l'adjectif *cher* est un cas d'école. En réalité, les trois critères en faveur de l'homonymie ne sont pas toujours réunis ; ils jouent, en effet, à des niveaux différents. Le critère dérivationnel qui porte sur les relations morphosémantiques est, en partie, aléatoire : d'une part, les mots sans dérivés ne sont pas concernés ; d'autre part, de nombreux sens ne sont pas en relation avec des dérivés ; enfin, le partage des dérivés selon ce traitement pose problème lorsque ce dérivé est lui-même polysémique (cf. *chèrement*) car on aboutit, de fait, à des dérivés homonymes, ce qui tend à annuler le procédé. De leur côté, les critères syntaxiques ne permettent pas toujours d'établir des sens distincts car il y a rarement correspondance absolue entre différences syntaxiques et différences sémantiques. De là, le poids du critère sémantique : à partir de quel degré de divergence sémantique est-on en présence d'homonymes ou d'un polysème ?

Il est impossible, dans bien des cas, d'établir des critères rigoureux car la substance sémantique forme un continuum. La question du seuil de divergence sémantique se pose de façon répétée aux tenants du traitement homonymique lorsqu'ils ont à décider du nombre d'homonymes. L'examen d'un cas concret permet de mieux comprendre ces questions.

2.1.3 Exemple : relever

La classe syntaxique du mot joue un rôle dans les critères de disjonction. Dans le cas du verbe, ce sont les critères syntaxiques qui sont déterminants pour distinguer les homonymes. La description distributionnelle des environnements en termes de sous-catégorisation (cf. chap. 4, 2.1.2) est donc un préalable à la division en homonymes. Les traits sémantiques de sélection s'organisent de façon binaire : humain/non humain, abstrait/concret, massif/comptable. Un substantif ayant le trait /concret/ réfère à un objet du monde physique, perceptible par les sens, tandis qu'un substantif ayant le trait /abstrait/ réfère à des entités non perceptibles par les sens (exemple : *chaise* vs *courage*) ; un même substantif aura, selon le contexte, un emploi concret ou un emploi abstrait. Ces sous-catégorisations demandent toutefois à être affinées. Les classes formées sont souvent trop générales pour être efficaces dans la sélection d'une acception ; par exemple, le trait /concret/ du complément de *prendre* (*je prends un steak* et *je prends le train*) ne permet pas de distinguer les emplois différents. Il faut donc ajouter d'autres traits pour caractériser les environnements, par exemple /aliment/, comme on l'a fait, en partie, ci-dessous (cf. aussi *infra* 2.3, les classes d'objet).

On a adopté ici une présentation simplifiée. Les éléments entre crochets représentent les traits de sous-catégorisation sémantique des substantifs (+ indique la présence du trait et - l'absence du trait). Les accolades regroupent les différentes possibilités distributionnelles ; ainsi, dans l'exemple *Jules relève...*, l'objet peut être soit [+ humain] (exemple : *enfant*), soit [- animé] [+ concret] (exemple : *siège*). Les emplois du verbe sont distingués par des lettres (en gras) ; il s'agit des emplois principaux ; on a écarté les acceptions vieilles et les expressions figées afin que l'exposé de la méthode gagne en clarté.

$$A. [+ H] + V + \begin{cases} [+ H] \\ [- animé] [+ concret] \end{cases}$$

« mettre debout, en position verticale »

Jules relève le siège.

Jules relève l'enfant tombé à terre.

L'enfant se relève. Le siège se relève.

B. [+ H] + V + $\begin{cases} [- \text{ animé}] [+ \text{ concret}] [+ \text{ partie du corps}] \\ [- \text{ animé}] [+ \text{ concret}] [+ \text{ vêtement ou partie de vêtement}] \end{cases}$

« diriger vers le haut »

Jules relève la tête. Sa tête se relève brusquement.

Jules relève le col de son manteau.

C. [+ H] + V + $[- \text{ animé}] [+ \text{ concret ou abstrait}] [+ \text{ comptable}] (\text{ lieu})$

« noter, remarquer »

Les policiers relèvent des traces de balles sur le mur.

Jules relève des erreurs dans le texte.

D. [+ H] + V + $\begin{cases} [+ \text{ abstrait}] \\ [+ \text{ H}] [+ \text{ collectif}] \end{cases}$

« restaurer, rendre la prospérité »

Ce grand ministre a relevé l'économie du pays.

Ce grand homme d'État a relevé la nation affaiblie.

E. [+ H] + V + $[- \text{ animé}] [+ \text{ concret}] [+ \text{ quantifiable}]$

« porter à un degré plus élevé »

Le ministre relève les prix de l'essence.

F. [+ H] + V + $[- \text{ animé}] [+ \text{ concret}] [+ \text{ aliment}] [+ \text{ cuisiné}] \text{ de (avec)} [+ \text{ aliment}]$

Le deuxième complément est contraint (noms désignant des aromates).

« donner plus de goût »

Le cuisinier relève la sauce avec du poivre.

Le cuisinier relève le plat d'un mélange d'épices.

G. [+ H] + V + $[+ \text{ abstrait}] \text{ de } [+ \text{ abstrait}]$

« agréments, donner de l'attrait »

Le conteur relève son récit d'anecdotes.

H. [+ H] + V + [+ H]

L'objet désigne souvent un militaire ou un fonctionnaire exerçant à tour de rôle une fonction.

« remplacer »

Le soldat relève la sentinelle.

Toutes les heures, les gardes se relevaient.

I. [+ H] + V + $[+ \text{ H}] \text{ de } [+ \text{ abstrait}]$

« dégager, libérer d'une obligation »

Jules relève la jeune fille de sa promesse.

Le ministre relève Jules de ses fonctions.

J. $\begin{cases} [+ \text{ H}] + V + \text{ de } [+ \text{ H}] \\ [+ \text{ abstrait}] \quad \quad \quad [+ \text{ abstrait}] \end{cases}$

« dépendre de, être du ressort de »

Jules ne veut relever de personne.

La décision relève du doyen.

Cette étude relève de la linguistique.

Le verbe polysémique *relever* se prête à un traitement en quatre homonymes :

- *Relever* 1 (emplois A, B, D, E, F, G)
[+ H] + V + [+ H, + conc + abst] « mettre plus haut »
et [+ H] + V + [+ abst] de + [+ abst]
- *Relever* 2 (emploi C)
[+ H] + V + [+ conc] « noter »
- *Relever* 3 (emplois H et I)
[+ H] + V + [+ H] « remplacer, libérer »
et [+ H] + V + [+ H] de + [+ abst]
- *Relever* 4 (emploi J)
[+ H, + abst] + V + de + [+ H, + abst] « dépendre de »

Ce traitement appelle les commentaires suivants :

- L'homonyme *relever* 4 se distingue nettement des autres : la distribution spécifique *relever de* est en corrélation avec le sens « dépendre de ». Le rôle de la préposition est ici déterminant. Aucun dérivé n'est en rapport avec cet homonyme.
- L'homonyme *relever* 3 se construit avec un complément d'objet humain. Cette distribution s'observe également dans l'emploi A (« mettre debout ») ; on voit qu'à une même distribution peuvent correspondre des sens distincts.

Cependant *relever* 3 est toujours suivi d'un complément humain. Les deux acceptions « remplacer » (H) et « libérer d'une obligation » (I) sont assez distantes l'une de l'autre mais le critère syntaxique l'a emporté sur le critère sémantique. Le dérivé *relève* est en relation morphosémantique avec l'emploi H.

- L'homonyme *relever* 2 se différencie des autres homonymes sur le plan sémantique (spécificité des acceptions « noter, remarquer » corroborée par les dérivés *relevé* et *releveur*). La distribution [+ humain] V [- animé] [+ concret] n'est pas, dans ce cas, discriminante, puisqu'elle est commune aux emplois C, B et A.
- L'homonyme *relever* 1 rassemble les autres emplois (A, B, D, E et F) en raison d'une communauté sémantique (« passage à un état supérieur ») que soulignent les dérivés *relevé* et *relèvement* et en raison d'un comportement syntaxique similaire.

Le traitement du verbe *relever* aurait pu aboutir à un dégroupement en cinq entrées (si l'on isole les emplois G et F) mais l'excès d'homonymes conduit à une dispersion préjudiciable au traitement proposé. Dans cet exemple, les critères syntaxiques sont confirmés par les critères sémantiques et dérivationnels, ce qui valide l'ensemble de la procédure.

2.2 Traitement unitaire de la polysémie

Le traitement unitaire qui s'oppose à la disjonction en homonymes consiste à maintenir dans une **perspective synchronique** l'unité du polysème. L'analyse (qui ne rejette pas la dimension syntaxique de la polysémie) se fonde principalement sur des arguments sémantiques : lorsque les diverses acceptions d'un mot polysémique sont reliées entre elles (en particulier, par le biais de tropes, cf. 3), autrement dit s'il y a intersection positive des sèmes, le traitement unitaire doit être retenu.

On présentera deux voies de recherche qui mettent en relief l'unité profonde du polysème.

2.2.1 Le signifié de puissance

J. Picoche (dans *Structures sémantiques du lexique français*) développe une approche originale de la polysémie en appliquant et en adaptant au lexique les principes et concepts guillaumiens. Selon G. Guillaume (1883-1960), le sens,

auquel s'opposent les **effets de sens** observables dans le discours, est une construction du linguiste et doit se décrire comme un mouvement de pensée continu dans lequel le discours opère des coupes. Le signifié de puissance en est le principe d'unité.

L'hypothèse de J. Picoche est la suivante : un polysème a un signifié unique (un signifié de puissance) qui permet de rendre compte de ses multiples effets de sens. Le signifié de puissance est défini comme une unité sous-jacente, virtuelle, partiellement actualisée par les différents effets de sens du mot en discours. Il appartient au linguiste de saisir à travers les emplois cette réalité mentale. Un mouvement de pensée inconscient, appelé **cinétisme**, relie de façon continue les différentes acceptions d'un mot polysémique. Plus exactement ce mouvement peut être interrompu en divers points de son déroulement, ces interruptions étant dénommées **saisies** ; aux saisies correspondent les productions d'effets de sens dans le discours d'un locuteur au moment où il parle. L'acception sémantiquement la plus riche est qualifiée de saisie **plénière**, la saisie **subduite** étant l'acception la plus pauvre en sèmes (cf. *infra*, 3.1.3).

On prendra d'abord l'exemple de *créneau*¹ :

- 1) *Les créneaux du château fort permettaient à ses défenseurs de tirer sur l'ennemi en restant à l'abri.*
- 2) *Je fais un créneau pour garer ma voiture.*
- 3) *Cet industriel a trouvé un bon créneau, ce qui lui permet d'exporter.*
- 4) *Le ministre monte au créneau pour défendre son projet de loi.*

La saisie plénière de *créneau* peut se formuler ainsi : « portions de murailles, isolées les unes des autres par des vides de même dimension et de mêmes formes rectangulaire, ménagées en haut d'une fortification pour servir de protection à ses défenseurs ». À partir de ce sens plénier réunissant des sèmes concrets /muraille de pierre/ et des sèmes abstraits /défense/, deux cinétismes se développent : l'un se dirige vers la notion d'alternance de places pleines et vides (2) et se poursuit dans l'abstraction dans une autre saisie (3), l'autre aboutit à la notion de défense (4). On observe le mécanisme de subduction puisqu'il y a passage d'une acception riche (1) à une acception plus pauvre (2 et 3) ; ainsi l'acception « trouver un créneau pour vendre » retient seulement la notion de place vide.

1. J. Picoche, *op. cit.*, p. 12-14.

on L'exemple de *créneau* est utilisé ici dans une optique méthodologique puisque ce mot ne fait pas l'objet d'une disjonction en homonymes dans les dictionnaires, mais la méthode est identique lorsque l'étude porte sur des mots auxquels le traitement homonymique est appliqué. Dans l'article intitulé « Combien y a-t-il de *cœur(s)* en français¹ ? », J. Picoche défend contre les partisans du dégroupement (quatre entrées *cœur* dans le *Lexis*) sa conception du traitement unitaire qui permet de montrer, à partir du signifié de puissance, la cohésion interne du polysème *cœur*.

Cependant la recherche sémantique menée par J. Picoche ne sacrifie pas la dimension syntaxique. L'analyse des structures actancielles, essentielle dans le cas des verbes, permet de découvrir, s'il y a lieu, le signifié de puissance.

Les **actants** sont les participants sémantiques au procès du verbe ; du point de vue syntaxique, ce sont des sujets et des compléments essentiels que l'on distingue des circonstants (compléments non essentiels). Ces concepts sont empruntés à L. Tesnière².

L'analyse actancielle est pratiquée notamment dans deux ouvrages lexicographiques : le *Dictionnaire du français usuel* de J. Picoche et J.-C. Rolland et le *Lexique actif du français* de I. Mel'čuk et A. Polguère.

On utilisera, à titre d'illustration, l'exemple du verbe *défendre*. Ce verbe se prête à la disjonction en deux homonymes, en raison des différences syntaxiques et dérivationnelles, correspondant à deux acceptions divergentes (« interdire » et « protéger »).

Voici l'analyse qu'en propose J. Picoche (extraits du *Dictionnaire du français usuel*).

Plusieurs structures actancielles sont dégagées dont celles-ci (A désigne les actants) :

I. A1 humain *défend* à A2 humain A3 considéré comme un mal pour A4 : « interdire »

Ex : *La maîtresse défend aux garçons de battre les filles.*

II. a) A1 humain *défend* A4 humain contre A2 : « protéger »

Ex : *La maîtresse défend les filles contre les garçons.*

II. b) A1 non humain *défend* A4 non humain : « protéger »

Ex : *Le fort Saint-Nicolas défend l'entrée du port de Marseille.*

1. J. Picoche, *Langue française* 105, 1995.

2. L. Tesnière, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, 1959.

Ces structures (à 4, 3 et 2 actants) ne sont dissemblables qu'en surface. J. Picoche montre que le verbe *défendre* dans toutes ses acceptions admet un schéma actanciel profond : il met en présence quatre actants parmi lesquels se trouve toujours un être animé (dans la structure II b, A1 non humain représente une œuvre humaine), ces actants sont de forces inégales et en relations conflictuelles. On remarquera encore ceci : seule l'acception II b représente une acception subduite (par rapport à II a) ; les deux acceptions plénières « interdire » et « protéger » ne sont pas ordonnées les unes par rapport aux autres ; le signifié de puissance révèle, de façon implicite, l'existence d'un lien entre « interdiction » et « protection¹ ».

Ainsi si, par l'analyse sémantique, le linguiste réussit à découvrir, au-delà des structures syntaxiques en surface, le schéma actanciel profond qui définit le signifié de puissance, il n'y a plus lieu de dissocier les emplois en homonymes.

2.2.2 Un schéma organisateur abstrait

Suivant cette approche, le noyau de sens expliquant les acceptions du polysème est présenté sous la forme d'une représentation sémantique abstraite, qui n'a pas une relation directe avec les référents. Bien que ce traitement de l'unité polysémique ne soit pas abordé dans le cadre du débat homonymie/polysémie mais dans celui qui concerne la conception référentielle du sens (cf. chap. 3, 4), il a semblé préférable de le présenter ici parce qu'il met l'accent sur l'unicité du mot polysémique. L'étude de *boîte* menée par P. Cadiot² servira d'illustration.

Dans l'analyse de la polysémie de *boîte* qui inclut ses nombreux composés (*boîte à bac*, *boîte aux lettres*, *boîte de vitesse*, *boîte de nuit*, etc.), P. Cadiot réfute la description du sens telle que la pratiquent les dictionnaires qui consiste à énumérer les propriétés de l'objet définissant le référent prototypique (sens de base) puis à y rattacher les autres sens. *Boîte* n'y est donc pas défini par des traits descriptifs (/réceptif/, /de matière rigide/, /facilement transportable/, /généralement muni d'un couvercle/) mais par des traits fonctionnels abstraits.

La formule proposée par P. Cadiot est la suivante :

X (boîte) contenir Y pour produire/fournir Z

Y et Z peuvent avoir la même référence, chacune des fonctions « contenir » et « produire/fournir » étant plus ou moins centrale.

1. J. Picoche, *Structures sémantiques du lexique français*, p. 50-51, et « La cohérence des polysèmes, un outil pour débloquent l'enseignement du vocabulaire », *Repères*, n° 8, INRP, Paris, 1993, p. 16.

2. P. Cadiot, 1994 ; repris dans *Les Prépositions abstraites en français*, Paris, A. Colin, 1997, chap. 10, p. 201-213.

Ainsi une boîte d'allumettes contient des allumettes pour fournir des allumettes, une boîte à musique n'est pas un contenant mais une source pour produire de la musique, une boîte à bac produit des bacheliers, etc. Dans les composés de forme N1 (*boîte*) de N2, la préposition *de* active le trait /contenant/ de *boîte* (ex. *boîte d'allumettes*) tandis que dans les composés N1 (*boîte*) à N2, la préposition *à* en active le trait /source/ (ex. *boîte à bac*).

Cette catégorisation conceptuelle ouverte (appelée « modèle mental flexible ») définit *boîte* de manière intensionnelle (fonctionnelle), *boîte* recevant ses extensions référentielles par une mécanique d'ajustement aux contraintes matérielles du domaine concerné de l'expérience ; cet ajustement se fait, en particulier, dans le cas des composés, à partir du référent de N2. Le schéma sémantique abstrait, tel qu'il est reconstruit par le linguiste, permet donc de rendre compte de tous les emplois de *boîte*. Mais il présente le défaut d'être trop général ; comme le fait remarquer G. Kleiber¹, un cartable ou une serviette répondent à cette formule et ils ne sont pourtant pas appelés *boîte*.

Pour P. Cadiot et B. Habert, ce modèle d'analyse de la polysémie peut être appliqué à un certain nombre d'autres noms comme *bouche*, *clé*, *lit*, *pic*, *porte*, *table*, *tête*, etc., qui renvoient à « une forme [...] qui fonctionne comme un schéma pour l'appréhension de réalités variées [...], alors que notre expérience immédiate nous fournit un référent prototypique valorisé comme le sens² ».

Les recherches menées par les disciples de A. Culioli se situent dans la même perspective constructiviste ; elles visent à dégager (à travers l'interaction des sens avec le cotexte) la « forme schématique » qui représente l'identité du mot polysémique et qui arrive à subsumer les différentes valeurs référentielles³. J.-J. Frankel et D. Lebaud analysent de cette façon la polysémie du mot *lit*. Sans tenir compte de la distinction entre sens propre et sens figuré, ils élaborent, à partir de l'expression *faire le lit du fascisme*, la forme schématique abstraite de *lit* qui ne correspond ni à un sens immédiatement accessible à l'observation, ni à un sens premier du mot⁴.

1. G. Kleiber, *Problèmes de sémantique. La polysémie en questions*, p. 48.

2. P. Cadiot, B. Habert, « Aux sources de la polysémie nominale », *Langue française* 113, 1997, p. 4.

3. Cf. J.-J. Frankel, « Introduction », *Langue française* 133, 2002, p. 3-15.

4. J.-J. Frankel, D. Lebaud, « Lexique et opérations. Le lit de l'arbitraire », *La Théorie d'Antoine Culioli. Ouvertures et incidences*, Paris, Ophrys, 1992, p. 89-105.

2.3 Choix du traitement

Le choix du traitement homonymique ou unitaire, qui se pose au lexicographe et au linguiste, est déterminé par des considérations théoriques et pratiques.

Les dictionnaires qui donnent l'étymologie des mots, qu'il s'agisse des grands dictionnaires de langue (*TLF*, *Le Grand Robert de la langue française*, *GLLF*, *Dictionnaire de l'Académie française*) ou de dictionnaires usuels (*Le Petit Robert*), maintiennent l'unité du mot polysémique. Il n'y a là rien d'étonnant : dans la plupart des cas, ce choix se combine avec la mention des figures qui relient les acceptions entre elles.

Parmi les dictionnaires usuels dont le programme est synchronique, deux dictionnaires optent résolument pour la solution homonymique, mais en suivant des tendances différentes : une certaine multiplication du nombre d'homonymes dans le *DFC* et le *Lexis*, un nombre plus restreint d'homonymes dans le *Robert méthodique* paru en 1982 (version première du *Robert Brio*). La situation du *Lexis* est unique puisqu'il pratique, à l'image du *DFC*, les dégroupements tout en conservant des informations diachroniques. En revanche, le *Dictionnaire du français usuel* de J. Picoche et J.-C. Rolland privilégie systématiquement le traitement unitaire, conformément aux options théoriques de J. Picoche (cf. *supra*, 2.2.1).

Les linguistes se partagent entre deux tendances principales.

D'un côté, les syntacticiens, les terminologues et les chercheurs travaillant sur le traitement automatique du langage sont plutôt partisans de la solution homonymique pour des raisons de lisibilité du traitement homonymique. De là, dans les dictionnaires électroniques, le choix du dégroupement systématique.

L'analyse linguistique du lexique en termes de **classes d'objets** s'inscrit dans cette perspective. Les classes d'objets sont des classes lexicales définies à partir de critères distributionnels et sémantiques : par exemple, le verbe *rédiger* délimite la classe d'objets <texte> qui réunit toutes les unités lexicales qui peuvent apparaître comme compléments : *essai*, *roman*, *article*, *lettre*, *tract*, *journal*, etc., cette classe étant elle-même subdivisée en différentes sous-classes, selon les constructions spécifiques. On établit ainsi les phrases élémentaires de la langue, telles que N Hum *rédiger* <texte>, formées d'un prédicat (*rédiger*) et d'un ou plusieurs arguments (N <humain>, N <texte>). Les classes d'objets sont des classes d'arguments, qui peuvent distinguer les emplois de prédicats de manière plus fine que les grandes classes telles que /concret/ : par exemple, la classe N <voie de communication>

distingue un emploi de *emprunter* (*emprunter le passage souterrain*) de l'emploi *emprunter un livre* ; on sépare *prendre* N <médicament>, *prendre* N <moyen de transport collectif>, *prendre* N <voie de communication>, etc. Elles servent à la constitution de lexiques électroniques, en vue du traitement automatique de la langue¹.

D'un autre côté, les sémanticiens inclinent assez généralement vers le maintien de la polysémie.

La controverse à propos du mot *livre* illustre ce débat ; elle a opposé D. Kayser (informaticien), argumentant en faveur d'une multiplicité de référents², à G. Kleiber, défendant l'existence d'un sens unique³.

Il est vrai que la méthode du dégroupement homonymique, pour prix de la clarté recherchée, est exposée à un risque qui n'est pas négligeable : ne pas être comprise du lecteur du dictionnaire et faire l'objet d'un rejet. Sur ce plan, en effet, le point de vue du lexicographe ou du linguiste ne coïncide pas avec le point de vue de l'utilisateur. Celui-ci porte un jugement intuitif sur l'identité lexicale, recherche les motivations internes et répugne à admettre le traitement homonymique tel qu'il est pratiqué dans certains dictionnaires. Le locuteur tient spontanément à l'unité du signe.

« La forme linguistique constitue pour lui (le locuteur) l'unité de parole ; la polysémie la maintient, l'homonymie la détruit [...]. Les dégroupements du linguiste vont à l'encontre d'un besoin profond de subordination du contenu à la forme. »

J. Rey-Debove, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, p. 135-136.

À l'heure actuelle, le débat portant sur la distinction homonymie/polysémie a quelque peu perdu de son acuité. Les approches récentes de la polysémie sont en effet centrées sur d'autres questions, comme celles de la construction

1. Cf. D. Le Pesant et M. Mathieu-Colas, « Introduction aux classes d'objets », *Langages* 131, 1998, p. 6-33 ; M. Mathieu-Colas, « Illustration d'une classe d'objets : les voies de communication », *Langages*, 1998, p. 77-90 ; G. Gross, *Manuel d'analyse linguistique. Approche sémantico-syntaxique du lexique*, chapitre 2, p. 33-34, chap. 4.

2. D. Kayser, « Une sémantique qui n'a pas de sens », *Langages* 87, 1987.

3. G. Kleiber, « Sur la définition sémantique d'un mot. Les sens uniques conduisent-ils à des impasses ? », in *La Définition*, p. 125-148.

dynamique du sens, du rôle du cotexte et du contexte, de la conception continue ou discontinue de la polysémie, de l'appareillage des sens multiples¹.

Ainsi, la notion de **facettes**, introduite par A. D. Cruse², définit un cas particulier de polysémie, à la frontière entre polysémie lexicale et variation contextuelle. Un nom tel que *livre* a deux facettes de sens : il désigne un objet matériel dans l'énoncé (*Ce livre est gros*) et un objet abstrait, intellectuel dans l'énoncé (*Ce livre est passionnant*). D'un côté, les deux facettes sont interprétables séparément (variation sémantique proche de la polysémie) mais, d'un autre côté, elles ne sont pas antagonistes puisque l'apparition d'une interprétation globale renvoyant en même temps aux deux facettes est tout à fait possible, comme dans cet énoncé : *Ce livre est gros et passionnant*. Or, dans les cas de polysémie classique, la coordination de deux sens distincts est interdite (par ex., pour *plateau*, la réunion des deux sens « support plat » et « étendue de pays plate » n'est pas autorisée **Ce plateau est lourd mais peu peuplé*). De là, l'idée que l'on n'a pas affaire à des sens distincts mais aux aspects différents d'un même concept global. Le changement de facette est un glissement de la référence de type métonymique³ (cf. *infra* 3.2).

3. Les changements de sens : le mécanisme des tropes

Les changements de sens des unités lexicales (c'est-à-dire les différentes formes de passage d'une acception à l'autre) peuvent être traités du point de vue diachronique ou synchronique.

En diachronie, on présente l'évolution sémantique du mot polysémique en suivant l'ordre d'apparition des acceptions ; telle est, par exemple, la démarche du *Dictionnaire historique de la langue française* de A. Rey (Le Robert, 1992). On notera que les dictionnaires de langue comme le *GLLF* et le *TLF* présentent, dans une rubrique séparée, l'ordre historique des acceptions.

En synchronie – angle que l'on privilégiera ici – on décrit les relations régulières qui unissent les différentes acceptions du mot polysémique.

1. Cf. G. Kleiber, *Problèmes de sémantique. La polysémie en questions*, chap. 2.

2. A. D. Cruse, « La signification des noms propres de pays en anglais » in Rémi-Giraud S. et Rétat P. (éd.), *Les Mots de la nation*, Presses universitaires de Lyon, 1996, p. 93-102.

3. Sur la présentation et la critique de cette notion, cf. G. Kleiber, *Problèmes de sémantique. La polysémie en questions*, chap. 3, p. 87-101 ; *Langages* 172, 2008.

Quelle que soit la perspective retenue, c'est la théorie classique des **tropes** qui fournit l'essentiel des bases de la description des changements de sens ; elle explique « les figures éteintes » du vocabulaire (par ex. *verser une somme d'argent*) comme les néologismes sémantiques (par ex. *portail* dans son acception en informatique, calquée de l'anglais).

Décrits dès l'Antiquité par la rhétorique, les tropes forment une catégorie spécifique de **figures**. Dumarsais (1676-1756) les définit comme « des figures par lesquelles on fait prendre à un mot une signification qui n'est pas précisément la signification propre de ce mot¹ ». Il y a donc une convergence entre la conception rhétorique des tropes et la démarche du sémanticien ou du lexicographe qui retrace le parcours sémantique du mot en présentant le **sens figuré** (sens obtenu par figure) par rapport au **sens propre** dont il dérive. Le sens figuré est également appelé sens second ou **sens dérivé**.

Dans le cadre de la lexicologie explicative et combinatoire de I. Mel'čuk, le terme de *dérivation sémantique* prend un autre sens (cf. chap. 1, 2.1.2) ; il désigne une relation entre deux lexies (acceptions) fondée sur une parenté de sens : par exemple *galoper, course, trot* sont des dérivés sémantiques de *galop*².

Les changements de sens – que traduisent, à leur façon, les indicateurs métalinguistiques du dictionnaire comme *fig.* (*figuré*), *par anal.* (*par analogie*), *par ext.* (*par extension*), *par restr.* (*par restriction*) ou *spécialt.* (*spécialement*) (cf. marques sémantiques chap. 12, 2.3) – peuvent être rapportés à trois tropes essentiels : la métaphore, la métonymie et la synecdoque. On différencie les tropes selon la **nature logique** du lien qui unit le sens propre (que l'on notera A) au sens figuré (noté B). Il faut préciser que le sens propre du mot n'est pas le sens donné par l'étymon ; c'est le sens d'un mot considéré comme antérieur aux autres sens, du point de vue logique. Le trope dicte l'ordonnement des acceptions.

On écartera ici ce qui relève du discours. Seuls les **tropes lexicalisés**, c'est-à-dire les acceptions figurées incluses dans la polysémie du mot, concernent la sémantique lexicale, les **tropes d'invention** relèvent, quant à eux, de la stylistique. La métaphore utilisée par V. Hugo à propos du croissant de lune (« *cette faucille*

1. Dumarsais, *Des tropes ou des différents sens*, p. 69.

2. I. Mel'čuk, A. Polguère, *Lexique actif du français*, p. 14-18.

d'or ») est un trope d'invention (ou **métaphore vive**). Par ailleurs, on décrira les processus linguistiques en jeu dans les changements de sens sans traiter des causes des changements de sens.

3.1 La métaphore

3.1.1 Ressemblance entre les signifiés

La métaphore est un trope par ressemblance, qui consiste à donner à un mot un autre sens en fonction d'une comparaison implicite. Ainsi une relation métaphorique unit l'acception A de *perle* à l'acception dérivée B en vertu d'une ressemblance entre les deux acceptions :

perle A : « petite bille de nacre » (/rareté/ et /excellence/)
 B : « personne remarquable dans un domaine »

Mots composés et locutions offrent un grand nombre d'emplois métaphoriques, quel que soit le registre de langue ; *jeter des perles aux pourceaux* ou *aux cochons* (« accorder à quelqu'un une chose dont il est incapable d'apprécier la valeur ») est une locution littéraire (d'origine biblique d'après le *Dictionnaire des expressions et locutions figurées* de Rey et Chanterreau), *donner de la confiture aux cochons* est une locution familière.

Une même relation métaphorique peut être exploitée plusieurs fois. Cela peut se produire soit dans le cadre d'un seul mot (par ex. les acceptions dérivées de *bouton* : *bouton sur la peau*, *bouton de vêtement*, *boutons de manchettes*, *bouton de porte*), soit dans le cadre d'un ensemble de mots de même catégorie syntaxique, par exemple, dans le cas des dénominations argotiques de *tête* fondées sur la ressemblance avec un objet rond, telles *boule*, *bobine*, *bille*, etc.¹, soit dans le cadre d'un ensemble de mots de catégorie syntaxique différente (par ex. la métaphore assimilant l'amour à un feu présente dans *ardeur*, *flamme*, *brûler*, *se consumer*, *ardent*, etc.).

3.1.2 Du concret au concret, du concret à l'abstrait

La relation métaphorique opère soit d'une acception concrète à une acception concrète, soit, le plus souvent, d'une acception concrète à une acception abstraite, processus typique de la métaphore. On rappellera que le sémème

1. Cf. G. Petit, « Un phénomène d'hybridation sémiotique et sémantique : les noms familiers », *Le Français moderne* LXVI, 1, 1988.

concret d'un substantif désigne un emploi dénotant un référent, objet de sensation ou de mesure, le sémème abstrait désignant un référent qui n'est pas considéré sous son aspect sensoriel.

- Passage du concret au concret, noté dans les dictionnaires *par anal.* :

• *Canard* : acception propre « oiseau » ; par analogie avec le plongeon du volatile, « sucre trempé dans un liquide » et en rapport avec le son peu harmonieux du canard, « fausse note ».

• *Banane* : à partir du sémème concret « fruit oblong », par analogie de forme, plusieurs acceptions métaphoriques : « chignon d'une certaine forme », « coiffure masculine », « sac-ceinture ».

- Passage du concret à l'abstrait, noté dans le dictionnaire *fig.* ou plus rarement *par métaph.* :

Brancher (PR) A : « rattacher un circuit secondaire au réseau principal ».
B : « mettre au courant » (*est-ce qu'il t'a branché ?*).

Fourmi A : « petit insecte vivant en société... ».
B : « personne laborieuse, économe » (*elle est une fourmi, un travail de fourmi*).

Dans les cas de *canard* et de *fourmi*, les relations entre le sens propre et le sens dérivé (concret ou abstrait) s'effectuent par la sélection d'un trait du stéréotype associé au nom d'espèce naturelle (cf. chap. 3, 3.3 et exercice 4).

La relation concret > abstrait s'observe également dans le passage du latin au français ; ainsi *anima* (« souffle ») a donné *âme* et *sapere* (« sentir par le goût ») a donné *savoir*. De tels exemples ont entretenu l'idée fautive selon laquelle le sens propre est toujours concret et le sens figuré abstrait.

Dans le cas des métaphores comme dans le cas des métonymies (cf. *infra* 3.2), on peut observer des liens de polysémie réguliers. La **polysémie régulière**¹ (qui

1. Cf. Apresjan, « Regular polysemy », *Linguistics* 142, 1974, p. 5-32.

s'oppose à la polysémie lexicalisée) a pour caractéristique de ne pas être dépendante d'une unité lexicale précise mais de règles générales qui s'appliquent à plusieurs unités lexicales. Voici quelques exemples de métaphores régulières¹ :

Animal > individu qui a une fonction (*cobaye, gorille, lièvre, limier, mule, taupe*).

Animal > individu nuisible (*chacal, corbeau, requin, vautour, vipère*).

Lieu de vie (occupé par un animal) > lieu (occupé par un individu), notamment lieu jugé sale (*bauge, chenil, clapier, porcherie, tanière*).

On peut considérer qu'un lien sémantique est dit régulier lorsqu'il s'observe entre plusieurs paires d'unités lexicales (non synonymes entre elles) et évaluer le degré de régularité à la proportion de mots concernés. Ainsi la dérivation métaphorique de « élément du corps d'une personne » à partir de « élément du corps d'un animal » s'observe pour *croupe, babines, bajoue, crinière, gueule, patte*, mais non pour *sabot, garro*². Lorsque tous les mots sont concernés, on parle de *polysémie systématique* (cf. *infra* 3.2.1).

3.1.3 Processus sémique

L'analyse du processus sémique dans les différents tropes est menée de façon différente selon les sémanticiens. Pour R. Martin³, qui donne une description formalisée des relations logiques entre les sémèmes, la relation métaphorique consiste dans l'identité d'au moins un des sèmes spécifiques, comme c'est le cas du mot *impasse*, dont les sémèmes sont décomposés comme suit :

impasse A : « /rue/ /sans issue/ »
B : « /situation/ /sans issue/ /favorable/ »

La similitude entre les deux sémèmes repose sur le sème /sans issue/. Mais il est plus intéressant d'identifier le mécanisme métaphorique à « la suppression, ou plus exactement à la mise entre parenthèses d'une partie des sèmes constitutifs du lexème employé⁴ ». Entre les sémèmes A et B se produit une déperdition sémique, comme le montre l'exemple de *éclair* :

éclair A : « lumière brève, intense, sinieuse, survenant pendant un orage, provoquée par une décharge électrique »
B : « moment bref et intense » (*éclair de génie*)

1. L. Barque, *Description et formalisation de la polysémie régulière du français*, thèse de doctorat, université de Paris 7, 2008.

2. Cf. L. Barque, P. Haas, R. Huygue, « Polysémie régulière et néologie sémantique : constitution d'une ressource pour l'étude des sens nouveaux », *Neologica* 12, *Lexique : nouveauté et productivité*, juillet 2018, p. 91-108.

3. R. Martin, *Pour une logique du sens*, p. 70.

4. M. Le Guern, *Sémantique de la métaphore et de la métonymie*, p. 15.

L'acception B ne retient de l'acception A que les sèmes /bref/, /intense/, /soudain/. Ce processus, qui n'est pas contradictoire avec l'identité de sèmes spécifiques, se vérifie dans les nombreux exemples présentés plus haut (*fourmi*, *perle*, *banane*).

« Dans les tropes lexicalisés (exemple *rivière de diamants*), le sens primitif du mot se maintient sous forme de trace connotative. »

C. Kerbrat-Orecchioni, *L'Implicite*, Paris, Armand Colin, 1986, p. 109

Dans le cadre guillaumien du signifié de puissance (cf. *supra*, 2.2.1), J. Picoche¹ rend compte de ce mécanisme par le phénomène de la **subduction**. La subduction est un mouvement de pensée (cinétisme) qui relie une acception riche en sèmes (saisie plénière) à une acception pauvre. C'est un processus d'abstraction et d'appauvrissement sémique. Il y a deux types de subduction dans le cadre du processus métaphorique :

- Remontée d'un sens plénier concret à un sens subduit concret. Exemple : le mot *artère* dénote en saisie plénière « un vaisseau qui distribue le sang » et en saisie subduite « une voie de communication ».
- Remontée d'un sens plénier concret à un sens subduit abstrait. Outre l'exemple de *créneau* présenté précédemment (cf. 2.2), on peut citer le cas de *fourchette* dans lequel le mouvement de subduction est important. De la saisie plénière « petit instrument de table formé d'un manche et de deux ou plusieurs dents » à la saisie subduite « écart entre deux possibilités statistiques extrêmes », seule reste la notion d'« écart ». L'avantage de cette description est de relier, dans un mouvement de pensée continu, les acceptions entre elles.

3.2 La métonymie

3.2.1 Contiguïté des objets dénotés

Contrairement à la métaphore, la métonymie joue sur la relation référentielle. Elle est un trope par correspondance qui consiste à nommer un objet par le nom d'un autre objet en raison d'une contiguïté entre ces objets (le sens étymologique de *métonymie* est « nom pour un autre nom »). Il y a glissement

1. J. Picoche, *Structures sémantiques du lexique français*, p. 33-34.

de la référence d'un objet à un autre. Ce processus s'explique par une ellipse : *J'ai bu un verre* pour *J'ai bu le contenu d'un verre* ; l'ellipse définit le rapport qui caractérise chaque catégorie de métonymie. La métonymie regroupe une classe de relations dont la liste n'est pas arrêtée. En s'inspirant de la classification établie par Fontanier¹, on distinguera les métonymies suivantes :

- de la cause pour l'effet : *un Picasso* (pour *un tableau de Picasso*), *vivre de son travail* (pour *vivre du produit de son travail*).
- de l'instrument pour l'utilisateur de l'instrument : *trois jeunes tambours* (pour *ceux qui battent le tambour*), *une fine lame* (pour *celui qui manie finement une lame*).
- de la matière pour l'objet : *les cuivres* (pour *les instruments de cuisine en cuivre* ou pour *les instruments de musique en cuivre*).
- du contenant pour le contenu : *l'amphi* (pour *les étudiants de l'amphi*), *il a mangé toute la boîte* (pour *il a mangé tous les bonbons contenus dans la boîte*).
- du lieu pour la chose (produit ou institution) : *le cantal* (pour *le fromage du Cantal*), *Wall Street* (pour *la Bourse de New York*), *Vichy* (pour *le gouvernement de Vichy*), *vichy* (pour *la toile de Vichy*).
- du signe pour la chose signifiée : *la couronne* (pour la réalité symbolisée par la royauté), *le sabre et le goupillon* (pour l'armée et l'Église).
- du physique pour le moral ou pour la personne : *c'est un cerveau* (pour *c'est une intelligence*), *faire le joli cœur* (pour *faire le galant*).
- de l'attribut vestimentaire pour la désignation de la personne à laquelle cette chose est liée : *les casques bleus* (pour *les soldats de l'ONU*), *les cols blancs* (pour *les employés de bureau*), *lâche-moi les baskets* (pour *laisse-moi tranquille*).

C'est dans le cadre des relations métonymiques que l'on observe les cas les plus nets de polysémie systématique². La **polysémie systématique** désigne un processus régulier et productif qui engendre le sens secondaire à partir du sens premier, non

1. Fontanier, *Les Figures du discours*, 1830.

2. Sur la polysémie systématique, cf. l'ouvrage de G. Kleiber (1999) et les articles parus dans *Langue française* 113, mars 1997 : G. Nunberg et A. Zaenen, « La polysémie systématique dans la description lexicale », et F. Recanatì, « La polysémie contre le fixisme ».

plus pour une seule unité lexicale mais pour toutes les unités ayant le même sens premier. On peut citer en exemples :

- Le processus selon lequel un mot désignant un objet peut prendre le sens de « représentation de cet objet » (statue, photo, etc.) : ainsi le mot *lion* peut s'utiliser pour une représentation d'un lion (*le lion de la place Denfert-Rochereau*), le mot *soldat* peut désigner un soldat en plomb, etc. ;
- La relation entre un emploi comptable et un emploi massif ; tous les noms d'arbres peuvent prendre le sens de « bois » : *un chêne, une table en chêne, un pin, une étagère en pin*, etc. ; de nombreux noms d'animaux peuvent prendre le sens de « viande de l'animal » : *un poulet, du poulet, une pintade, de la pintade*, etc. ;
- Les noms de lieu peuvent s'appliquer aux personnes qui se trouvent dans le lieu : *la salle (a applaudi), la ville (a voté pour tel candidat)*, etc.¹.

La perspective d'analyse n'est pas la même que dans l'approche classique du sens. La polysémie systématique vise la génération du sens, c'est-à-dire qu'elle se situe en amont pour proposer des règles générales faisant partie de la compétence sémantique du locuteur. Une telle démarche aboutit à un modèle plus économique que le traitement local de la polysémie, au cas par cas. Toutefois, cette approche peut conduire à postuler des polysémies systématiques là où le lexique n'est pas aussi systématique².

3.2.2 Du concret au concret, de l'abstrait au concret

La métonymie instaure une relation d'une référence concrète à une autre référence concrète et, ce qui arrive rarement dans la métaphore, relie un emploi abstrait à un emploi concret. Ce fait, noté par les sémanticiens de la fin du XIX^e siècle³, est illustré notamment par les noms déverbaux :

- *Addition* : « action d'ajouter » ; par métonymie, « note représentant le total des dépenses effectuées au café, au restaurant... ».
- *Arrêt* : « action de s'arrêter » ; par métonymie, « endroit où doit s'arrêter un véhicule de transport ».
- *Friture* : « action de frire » ; par métonymie, « aliment frit ».
- *Pêche* : « action de pêcher » ; par métonymie, « poissons pêchés ».

1. Mais dans le cas de meubles > lieux, la métonymie n'est pas systématique : *bureau, bar, bibliothèque* peuvent désigner la pièce où ils se trouvent, mais *lit* ne peut désigner la chambre à coucher.

2. Cf. G. Kleiber, *Problèmes de sémantique. La polysémie en questions*, chap. 4.

3. A. Darmesteter, *La Vie des mots étudiée dans leurs significations* ; M. Bréal, *Essai de sémantique*.

- *Sortie* : « action de sortir » ; par métonymie, « passage par où les personnes sortent ».

3.2.3 Processus sémique

Le transfert métonymique consiste à passer d'un sémème A à un autre sémème B, sans qu'intervienne, en synchronie, une modification notable du sémème initial.

friture sémème A : « action de frire ».
sémème B : « aliment frit ».

blaireau (PR) sémème A : « petit mammifère carnivore [...], plantigrade, de pelage clair sur le dos, foncé sous le ventre, qui se creuse un terrier ».
sémème B : « pinceau fait de poils de blaireau dont se servent les peintres, les doreurs... ».

Le sémème A de *blaireau* réapparaît sous forme de sème spécifique dans le sémème B. Toutefois, comme le montre F. Rastier¹, seuls les sèmes /pelage/, /clair/ ou /foncé/ de *blaireau* sont retenus dans le sémème dérivé, les autres sèmes de *blaireau* devenant virtuels, c'est-à-dire afférents (cf. chap. 3, 2.2). F. Rastier propose d'envisager les relations entre sémèmes de la façon suivante : « des sèmes inhérents d'un sémème peuvent être afférents dans un autre ».

Lorsque les transferts métonymiques se font en chaîne – le cas n'est pas exceptionnel –, la relation entre le sémème initial (A) et le sémème final (C) tend à se rompre. Le même mot en vient à désigner un objet qui perd tout lien avec le premier.

verre A : « substance dure, cassante, transparente... ».
B : « récipient à boire » (fait en A et, par extension, fait dans une autre matière).
C : « contenu de B ».

La métonymie diffère ainsi profondément de la métaphore ; il n'y a pas d'appauvrissement sémique mais enrichissement sémique dans une chaîne de transformations.

1. F. Rastier, *Sémantique interprétative*, p. 68.

3.2.4 L'ordre diachronique

L'enchaînement des métonymies peut être décrit selon l'ordre diachronique.

Bureau désigna d'abord une grosse étoffe de laine (*bure*), puis, par métonymie, un tapis fait de cette étoffe recouvrant la table (XII^e-XIII^e siècles) et la table ainsi recouverte (1361), table sur laquelle on fait les comptes. Ces emplois sont sortis d'usage avec le changement des réalités extralinguistiques (évolution du mobilier, changement des habitudes sociales). Par de nouvelles métonymies, *bureau* est devenu le nom d'une table de travail (seconde moitié du XVI^e siècle), de la pièce où se trouve la table (à partir de 1495), d'un établissement ouvert au public (1557), des employés travaillant dans un bureau (1718), des membres d'une assemblée élus par leurs collègues pour diriger leurs travaux (1787), du comité chargé d'étudier une question. Les bureaux, à la fin du XVIII^e siècle, concernent en particulier l'administration, puis le secteur tertiaire.

L'oubli des significations primitives de *bureau* (« étoffe », « table recouverte de l'étoffe ») a facilité le développement des autres emplois métonymiques. Comme pour la métaphore mais sans doute plus massivement, les métonymies, une fois lexicalisées, échappent à la conscience de l'usager. C'est le phénomène de la **démotivation** (cf. exercice 8 et chap. 6, 3). La métonymie favorise, en conséquence, la disjonction en homonymes : *bureau* peut donner lieu à deux homonymes, l'un regroupant le meuble et la pièce, l'autre l'établissement ouvert au public et l'ensemble du personnel.

3.3 La synecdoque

La synecdoque est un trope par connexion fondé sur la relation d'inclusion entre les référents dénotés. La catégorie de la synecdoque prête à controverse car il n'existe pas de frontières précises entre la métonymie et la synecdoque (ainsi l'emploi du nom de la matière pour l'objet est considéré tantôt comme synecdoque tantôt comme métonymie).

« Il ne sera pas inutile d'observer ce qui distingue la synecdoque de la métonymie, [...] la relation qu'il y a entre les objets, dans la métonymie, est de telle sorte, que l'objet dont on emprunte le nom subsiste indépendamment de celui dont il réveille l'idée, et ne forme point un ensemble avec lui [...] au lieu que la liaison qui se trouve entre les objets, dans la synecdoque, suppose que ces objets forment un ensemble comme le tout

et la partie ; leur union n'est point un simple rapport, elle est plus intérieure et plus dépendante [...]. »

Dumarsais, *Des tropes ou des différents sens dans lesquels on peut prendre un même mot dans une même langue*, Flammarion, 1988 [1730], p. 123.

On limitera la synecdoque à deux catégories, qui renvoient aux relations d'inclusion structurant le lexique : partie/tout et hyponymie/hyperonymie (cf. chap. 4, 1).

Les relations établies par la synecdoque conduisent à **des restrictions** et à **des extensions de sens**.

3.3.1 Synecdoques de la partie et du tout

La synecdoque qui consiste à employer la partie pour le tout est la plus répandue.

tête A : « partie supérieure du corps de l'homme ».
B : « la tête représentant un seul individu » (*c'est tant par tête*).

toit A : « partie supérieure d'un édifice ».
B : « maison » (*être sans toit*).

À l'inverse, la synecdoque consistant à prendre le tout pour la partie est rare :

tête A : « partie supérieure du corps de l'homme ».
B : « partie de la tête où poussent les cheveux » (*se laver la tête*).

Le processus est globalement semblable à la métonymie à ceci près que, dans le cas de la synecdoque, la relation référentielle d'inclusion semble dominer aux dépens de la relation d'ellipse.

3.3.2 Synecdoques du genre et de l'espèce

Dans la synecdoque du genre pour l'espèce, l'acception A désignant le genre est à la base de l'acception dérivée B désignant l'espèce. La restriction de l'extension en B (nombre plus limité de référents) entraîne corollairement, au plan logique, un accroissement de l'intension, autrement dit une addition de sèmes (cf. chap. 2, 2).

homme A : « être humain ».
B : « être humain de sexe masculin ».

viande A (Vx) : « ensemble des aliments dont se nourrit l'homme » (*les vivres*).
 B : « chair des mammifères et des oiseaux dont l'homme se nourrit ».

Dans la synecdoque de l'espèce pour le genre, l'acception dérivée B désignant le genre est une extension par rapport à A, désignant l'espèce. Parallèlement se produit une diminution de l'intension, autrement dit un effacement de sèmes :

bifteck A : « tranche de bœuf grillée ».
 B : « nourriture » (*gagner son bifteck*).

Les évolutions sémantiques de *viande* et de *bifteck* montrent l'importance de la réalité socioculturelle et du système dominant des valeurs dans les changements de sens. L'élévation du niveau de vie et la valorisation culturelle de la viande par rapport au pain (*gagner son pain, sa croûte*) expliquent la synecdoque de *bifteck*.

En diachronie, les synecdoques du genre et de l'espèce sont à l'origine de nombreuses évolutions sémantiques qui coïncident avec les échanges entre le lexique général et les lexiques de spécialité. Le verbe *traire*, ayant en ancien français le sens général de « tirer » (valeur encore perceptible dans *soustraire*, *abstraire* et *extraire*), s'est progressivement restreint à l'acception du vocabulaire agricole « tirer le lait d'une femelle ». Inversement, *gagner* dont le sens originel est, selon le *Dictionnaire historique de la langue française*, « se procurer de la nourriture, faire paître le bétail » a pris le sens général de « s'assurer un profit matériel par toute espèce de travail ».

D'un trope à l'autre, les processus varient mais il y a une différence essentielle entre métonymie et synecdoque, d'une part, et métaphore, d'autre part. La métaphore a le pouvoir de créer la relation métaphorique (par des connexions et des rapprochements inattendus), contrairement à la métonymie et à la synecdoque qui mobilisent des relations qui existent entre les référents, indépendamment de leur exploitation linguistique. Ce contraste a été noté par de nombreux auteurs¹.

1. Cf. en particulier, M. Prandi, « Grammaire philosophique de la métaphore », in N. Charbonnel et G. Kleiber, *La Métaphore entre philosophie et rhétorique*, Paris, PUF, 1999, p. 190-191.

3.4 Les catachrèses

Les catachrèses sont des tropes qui suppléent aux lacunes de la dénomination en l'absence dans la langue de terme propre. Ainsi *œil-de-bœuf* constitue la dénomination normale de l'objet (un type de fenêtre). Les catachrèses sont des figures totalement lexicalisées (en anglais, on parle de figures « congelées ») ; elles reposent sur des métaphores (ex : *œil-de-bœuf*, *boutons de manchettes*, *dents d'une scie*, *bec d'une plume*, *gorges d'une rivière*, *ailes d'un bâtiment*, *pied de table*), sur des métonymies (ex : *la Cour*, *le Parquet*, *le premier violon*), voire sur des synecdoques. Dans les catachrèses, la conscience du trope a disparu.

L'axe de lexicalisation des figures est graduel ; il y a un continuum entre catachrèses, figures lexicalisées, figures semi-lexicalisées, figures vivantes.

3.5 Problèmes posés par l'analyse des changements de sens

Les problèmes que pose l'analyse selon les tropes sont multiples et on ne saurait tous les traiter ici.

On se bornera à évoquer la question de l'inventaire des tropes sémantiques, en soulignant que les **tropes en plusieurs mots**, improprement appelés tropes selon Fontanier¹, doivent en faire partie puisque ces figures du discours, telles l'ironie ou la litote, peuvent jouer un rôle dans les changements de sens d'un polysème ; exemple : le trope ironique, appelé aussi **antiphrase**, est à la source de l'acception dérivée de *perle* « erreur ridicule dans un texte », ce trope établissant une relation d'antonymie entre les sémèmes. L'analyse de la polysémie en termes de tropes rencontre des problèmes de différents types.

3.5.1 Changements sémantiques composites

Le changement de sens d'un mot peut résulter de plusieurs processus œuvrant simultanément. La synecdoque peut se combiner avec le transfert du vocabulaire commun au vocabulaire spécialisé. Les calques peuvent s'associer aux tropes (cf. les exemples de *souris*, *portail*). La métonymie peut se mêler à la métaphore, comme cela se produit dans l'expression *vider son sac* ou dans l'évolution sémantique de *meule* aboutissant à l'acception familière « mobylette ou

1. Fontanier, *Les Figures du discours*, p. 75.

moto » (appareil qui écrase en tournant > rotation mécanique > tout appareil qui tourne > mobylette ou moto). Dans ces changements composites, il n'est pas toujours aisé de trancher (cf. exercice 7). Par ailleurs, bien des évolutions demeurent inexplicables (ainsi l'acception dérivée « gâteau » de *éclair* a suscité toutes sortes d'explications fantaisistes).

3.5.2 Ordre des acceptions : ordre logique et ordre historique

Deux principes de description s'affrontent : l'ordre logique des sens qui confère à l'évolution des sens une régularité supposée et l'ordre historique des sens, objectivement fondé sur les attestations, même si celles-ci n'ont qu'une valeur relative (cf. aussi chap. 12, 3.3.2).

La dérivation sémantique impose en synchronie un ordre des acceptions, un sens étant « une figure » de l'autre. Mais des divergences peuvent se manifester entre l'ordre logique, établi par les tropes en synchronie, et l'ordre diachronique des acceptions. Le cas est fréquent ; la polysémie de *foyer* (cf. exercice 6) en fournit l'illustration.

Par ailleurs, si la métaphore et la métonymie imposent leur ordre logique, il n'en va pas de même des relations dues à la synecdoque qui sont des relations réversibles. En théorie, dire du sémème B qu'il représente l'espèce par rapport à A permet d'affirmer que le sémème A est le genre par rapport à B. Quel ordre choisir ? De fait, c'est l'ordre historique des acceptions qui permet bien souvent d'orienter la relation (cf. *supra*, exemple *viande*).

3.5.3 Polysèmes sans figure

Cette question en rapport avec l'ordre des acceptions est liée à une réflexion générale sur une typologie des polysèmes (esquissée, en particulier, par R. Martin et J. Picoche). En dépit d'importantes différences de critères et de perspective théorique, ces deux auteurs s'accordent sur l'existence d'une catégorie de substantifs dont la polysémie ne peut être expliquée à l'aide des tropes et dont, en conséquence, **l'ordre des acceptions est arbitraire**. Un des exemples de R. Martin est le suivant¹ :

plateau A : « support plat servant à poser et à transporter des objets ».
 B : « étendue de pays assez plate et dominant les environs ».

1. R. Martin, *Pour une logique du sens*, p. 70-71.

Sur le plan sémique, on relève des caractéristiques spécifiques : les deux acceptions ne présentent qu'un seul sème commun (/plat/) sans que rien d'autre ne les relie. Il n'y a donc pas de relation immédiate entre les acceptions. Les acceptions ne sont pas ordonnées.

R. Martin fonde sur ce critère sa distinction entre « polysémie de sens » et « polysémie d'acceptions ». Dans la polysémie de sens (exemple : *plateau*), il est impossible de spécifier la dérivation d'un sens par rapport à un autre ; entre les sémèmes, il y a addition et effacement de sèmes. En revanche, dans la polysémie d'acceptions, un sémème est obtenu à partir d'un autre, par addition ou effacement de sèmes, les acceptions étant liées par des relations de restriction, d'extension, de métonymie ou d'analogie (exemples *supra* : *impasse*, *blaireau*, etc.).

De son côté, J. Picoche¹ prend l'exemple de *hôtel* dont les emplois se répartissent en trois catégories :

- 1. « bâtiment offrant des chambres »
- 2. « monument historique ou demeure citadine urbaine » (cf. *hôtel de Rohan*, *hôtel particulier*)
- 3. « bâtiment abritant des services publics » (cf. *hôtel de ville*)

Dans ce polysème qui présente un noyau sémique « bâtiment ayant une certaine importance », les sens sont spécifiés par le contexte. L'explication des changements de sens ne mettant en jeu aucun mécanisme de subduction, l'ordre des sens est, dans ces conditions, sans importance.

On pourrait évoquer, à ce sujet, la notion de **polyréférence** selon laquelle il y aurait un sens unique qui s'actualiserait différemment selon les circonstances référentielles. Dans ces conditions, on serait amené à distinguer la polysémie proprement dite, pluralité de sens d'un même mot, et la polyréférence, pluralité de références associées à un même sens².

1. J. Picoche, *Didactique du vocabulaire français*, p. 134.

2. Cf. D. Corbin, M. Temple, « Le monde des mots et des sens construits : catégories sémantiques, catégories référentielles », *Cahiers de lexicologie* 65, 1994, p. 14.

3.5.4 La dimension syntaxique

La dimension syntaxique des figures ne peut être négligée. Elle joue un rôle essentiel dans la métaphore verbale et dans la métaphore adjectivale qui impliquent une relation entre des termes présents dans l'énoncé. Dans ces cas, le trope porte à la fois sur le verbe (ou l'adjectif) et/ou **sur la nature des environnements**, autrement dit **sur le sémème et/ou les actants**.

Ainsi, l'adjectif *glacial* prend une acception abstraite métaphorique avec des substantifs pourvus du trait /abstrait/ ou /humain/ : *une politesse glaciale, un accueil glacial, un homme glacial*. De même, la modification des traits de sélection du verbe *flairer* transforme le sens propre en sens figuré :

- 1. *Le chat flairer sa nourriture*. [+ Animal] + V + [+ Concret] « reconnaître par l'odeur ».
- 2. *La mère flairer le danger*. [+ Hum] + V + [+ Abstrait] « reconnaître par l'intuition ».

Le syntacticien ou le lexicographe peut alors passer sous silence la relation métaphorique et mettre l'accent sur la différence des emplois qui engendre deux acceptions distinctes ou deux homonymes.

On a pu constater, en outre, que l'emploi métaphorique de certains verbes était caractérisé par des restrictions syntaxiques. Dans leurs emplois figurés, ces verbes sont obligatoirement suivis de compléments qui sont facultatifs dans leurs emplois propres.

Tel est le cas du verbe *farcir* :

- Sens figuré : *L'auteur a farci son texte de citations* et non **L'auteur a farci son texte*.
- Sens propre : *Le cuisinier a farci la volaille*. *Le cuisinier a farci la volaille de foie gras*.

Ces contraintes concernent également des verbes comme *tapisser, assaisonner, truffier*, etc.¹ et les verbes de mouvement².

1. Cf. J. Tamine, « Métaphore et syntaxe », *Langages* 54, 1979.

2. Cf. B. Lamiroy, « Les verbes de mouvement, emplois figurés et extensions métaphoriques », *Langue française* 76, 1987.

3.5.5 Les limites de l'approche rhétorique

La tradition rhétorique marque l'analyse des changements de sens. La perspective est lexicaliste et l'unité considérée est le mot ou le syntagme. On privilégie la réflexion à partir du substantif, lieu de toutes les figures. De là, un certain nombre d'insuffisances : la dimension syntaxique est souvent sacrifiée (cf. *infra*), l'analyse est descriptive (explications des changements données *a posteriori*) et les polysèmes sont considérés isolément au lieu d'être reliés les uns aux autres. Il faut toutefois noter que certaines recherches débordent le cadre du mot : les études structuralistes comme celles de P. Guiraud¹ portent sur des systèmes, champs morpho-sémantiques ou structures sémantiques ; pour sa part, J. Picoche² étudie divers ensembles de polysèmes.

L'explication par les tropes ne prétend cependant pas rendre compte de tous les changements de sens. D'autres données interviennent, qu'il faut également envisager : données syntaxiques ou données extralinguistiques qui sont à l'origine de bien des mutations sémantiques³ (cf. *supra* l'évolution de *grève*, 1.3, et exercice 8).

3.5.6 L'approche cognitive

Les figures de rhétorique connaissent un regain d'intérêt qui se manifeste en pragmatique, en sémantique et en sémantique cognitive. On se limitera ici à présenter l'approche cognitive de la métaphore, telle qu'elle est développée dans l'ouvrage de G. Lakoff et M. Johnson, *Les Métaphores dans la vie quotidienne* (1980), et qui a rencontré un large écho.

Pour ces auteurs, la métaphore relève de l'ordre du conceptuel. Elle est un des mécanismes fondamentaux par lesquels l'esprit humain est capable d'appréhender l'univers. Le système conceptuel humain est, de ce fait, entièrement structuré et défini par un réseau de métaphores. Les « concepts métaphoriques » ont un fondement dans l'expérience ; ils consistent à percevoir et à structurer un domaine-source familier sous les aspects d'un autre domaine (domaine-cible) : ainsi nous concevons le temps sur le modèle de l'espace, les théories comme des constructions, l'amour en termes de voyage, la discussion sur le

1. P. Guiraud, *Structures étymologiques du lexique français*, Paris, Payot, 1986 [Larousse, 1967].

2. J. Picoche, *Structures sémantiques du lexique français*, p. 101-136.

3. Sur l'approche sociohistorique des changements de sens, cf. V. Nyckees, « Pour une archéologie du sens figuré », *Langue française* 113, 1997.

modèle de la guerre, etc. Lakoff et Johnson illustrent ces métaphores conceptuelles par des exemples tirés du langage quotidien, toutes catégories linguistiques confondues.

Ainsi, la métaphore « la discussion c'est la guerre » se reflète dans les énoncés suivants :

- Vos affirmations sont *indéfendables*. Il a *attaqué chaque point faible* de mon argumentation. Ses critiques visaient *droit au but*. J'ai *démoli* son argumentation. Je n'ai jamais *gagné* sur un point avec lui. Tu n'es pas d'accord ? Alors *défends-toi* ! Si tu utilises cette *stratégie*, il va t'*écraser*¹.

La théorie de Lakoff et Johnson soulève deux objections principales. D'une part, comme le suggère l'extrait ci-dessus, la langue y apparaît comme un simple instrument d'expression, se chargeant de véhiculer la métaphore sous différentes expressions. Cette mise en retrait de l'analyse linguistique est en accord avec la conception cognitiviste : « La métaphore est un phénomène qui concerne d'abord la pensée et l'action, et seulement de manière dérivée le langage² ». Or les figures se manifestent sur le plan linguistique, elles naissent de et par la langue. D'autre part, les métaphores recensées dans l'ouvrage sont conventionnelles et stéréotypées (elles sont proches des catachrèses) ; la thèse des chercheurs américains est inapte à expliquer des métaphores plus complexes, telles la métaphore filée ou la métaphore vive.

M. Prandi³ conçoit la métaphore vive comme « un conflit conceptuel ». Contrairement aux métaphores conceptuelles qui sont cohérentes et ont un signifié codé et stable, la métaphore vive repose sur un contenu conflictuel entièrement construit par le langage et nécessitant une interprétation discursive.

La conception de Lakoff et Johnson n'est pas entièrement nouvelle mais elle a le mérite de donner une place essentielle à la métaphore en la présentant comme un des instruments puissants de conceptualisation. Il n'en reste pas moins que l'étude des figures ne saurait être menée en dehors des structures lexicales propres à chaque langue car, on le sait, les manières de représenter

1. G. Lakoff et M. Johnson, *Les Métaphores dans la vie quotidienne*, 1980, p. 14.

2. G. Lakoff et M. Johnson, *op. cit.*, p. 163.

3. M. Prandi, *Grammaire philosophique des tropes*, Paris, Minuit, 1992.

métaphoriquement les concepts peuvent sensiblement varier selon les langues et les cultures.

4. Exercices

Exercice 6

Analyses de la polysémie

a) Dans le corpus de citations (et exemple) ci-après, établi à partir du CD-ROM du *Grand Robert de la langue française* (2005), distinguer les diverses acceptions du mot *foyer* en relevant les syntagmes lexicalisés. Classer les acceptions en différents groupes.

b) Étudier les passages sémantiques d'une acception à l'autre.

c) En opposition au traitement unitaire, proposer un traitement homonymique.

1. Le feu agonisait dans le foyer, sous la cendre noire des lettres (G. Maupassant).
2. L'Europe avait jusqu'ici été le foyer de la culture occidentale (A. Siegfried).
3. L'ardent foyer jetait des clartés fantastiques (V. Hugo).
4. Ainsi rejoint-il la troupe hétéroclite des instables, des ratés, des sans-foyer et des déracinés [...] (F. Mallet-Joris).
5. La terre ne décrit pas un cercle autour du soleil, mais bien une ellipse [...] la terre occupe un des foyers de l'ellipse [...] (J. Verne).
6. Il est devenu laïc, a fondé un foyer, a eu des enfants et a gardé la foi (F. Mauriac).
7. Les foyers d'infection sont en extension croissante. À l'allure où la maladie se répand, si elle n'est pas stoppée [...] (A. Camus).
8. J'allais presque chaque soir à la Comédie française, connu de tous, flânant à mon gré dans les couloirs, au foyer, sur la scène, du trou du souffleur jusqu'aux loges des actrices (P. Léautaud).
9. Pour garder sa pression, il brûlait à quai, immobile, des tonnes et des tonnes de charbon, dans les foyers de ses trois chaudières (R. Vercel).
10. Sauf pour les diamants [...], les principaux foyers miniers se succèdent le long des frontières orientales (M. Demangeon).
11. Je connais tous les hôtels de Paris, les borgnes, les louches, les myopes, les palaces, les bordels, les pensions de famille, les foyers du jeune homme, les asiles de nuit (G. Dormann).
12. Le soleil, foyer de tendresse et de vie [...] (A. Rimbaud).
13. Les tronçons basaltiques mesuraient quarante à cinquante pieds de hauteur [...]. L'éclat du foyer de lumière, signalé par l'ingénieur, pénétrait pour ainsi dire les parois [...] (J. Verne).

14. Or, après une absence de treize mois, il arriva au foyer conjugal, au moment où sa femme, encore alitée, venait de lui donner un héritier [...] (Lautréamont).

15. Tant qu'on ne vous aura pas renvoyés dans vos foyers, vous serez des soldats et vous obéirez à vos chefs (J.-P. Sartre).

16. Il a des lunettes à double foyer.

17. [...] il lui semblait qu'une joie née de la camaraderie exige de l'esprit qu'il mette tout en commun avec le camarade, qu'il jette au foyer de l'amitié les idées fugitives (J. Romains).

18. Chez Wagner, la musique est le noyau du drame, le foyer rayonnant et le centre attractif (R. Rolland).

19. [...] la femme, gardienne du foyer (P. Verlaine).

20. Le père est le premier près du foyer ; il l'allume et l'entretient ; il en est le pontife (Fustel de Coulanges).

Corrigé

a) Dans le *GR*, les acceptions du polysème sont classées en trois groupes, comportant des subdivisions.

• Premier groupe (I) :

I, 1 : « lieu où l'on fait le feu » (phrase 1) ; I, 2 : « feu » (phrases 3, 20) ;

I, 3 : « partie d'un appareil de chauffage » (phrase 9).

• Deuxième groupe (II) :

II, 1, a : « lieu où habite et vit une famille » (phrases 4, 14, 15). Syntagmes lexicalisés : *foyer conjugal*, *sans-foyer*, *renvoyer un soldat dans ses foyers* (« le démobiliser ») ;

II, 1, b : « ensemble de personnes qui composent la famille » (phrases 6, 19). Syntagme figé : *fonder un foyer*. Dans la phrase 19, *foyer* désigne à la fois le domicile et la famille ;

II, 2 : « lieu de vie, de réunion pour une catégorie de personnes » (phrase 11) ; II, 3 : spécialement dans le domaine du spectacle « lieu où les spectateurs peuvent circuler » (phrase 8, dans laquelle le syntagme lexicalisé *foyer du public* devient par ellipse *foyer*).

• Troisième groupe (III) :

III, 1, a : « point d'où rayonne la lumière, la chaleur » (phrase 13) ;

III, 1, b : en optique « point constitué par le sommet du faisceau conique formé par la réflexion ou la réfraction de rayons lumineux initialement parallèles ». Syntagme lexicalisé : *verres à double foyer* (phrase 16) ;

III, 2 : en géométrie « point remarquable associé à certaines courbes » (phrase 5) ;

III, 3, a : « point central où converge et d'où se répand un processus » (phrases 2, 18) ;

III, 3, b : « lieu d'où se propage une maladie » (phrase 7) ; III, 3, c : « groupement géographique » (phrase 10).

Deux emplois métaphoriques peuvent poser des difficultés d'interprétation : la phrase 12 (emploi métaphorique de III, 1, a) et la phrase 17, dans laquelle *foyer* signifie « feu ».

On observe que dans les emplois II, 2 ; II, 3 et III, 3, a, *foyer* est obligatoirement suivi soit d'un adjectif soit d'un complément (humain ou abstrait) introduit par *de*.

b) L'analyse des changements de sens est traitée en synchronie. Les tropes rendent quasiment compte de tous les liens sémantiques.

Le sens propre de *foyer* « partie de la cheminée où l'on fait le feu » (I, 1) est la source de deux tropes :

- « le feu qui brûle dans le foyer » (I, 2), synecdoque du tout et de la partie ;
- « la dalle de marbre placée devant le foyer pour l'isoler du sol » (acception non représentée dans le corpus), métonymie liée à la contiguïté partie de la cheminée/dalle.

L'acception générale « lieu où l'on fait le feu » s'applique par extension à la « partie d'un appareil de chauffage où brûle le combustible » (I, 3). Cette relation peut être analysée soit comme le passage du genre à l'espèce (synecdoque), soit comme le passage d'une acception générale à une acception technique.

Le passage de I à II « lieu où se regroupent des personnes, servant d'abri, d'asile » se fait par métonymie. Cette relation entre le foyer « feu » et le foyer « asile » a une valeur anthropologique. Comme les métaphores, les métonymies ont une **source culturelle**.

II, 1, a : « lieu où habite, vit la famille » > II, 1, b : « la famille » par glissement métonymique (le lieu pour les personnes).

II, 1, b : « lieu de vie pour des personnes ayant des liens familiaux » > II, 2 : « lieu de vie pour une catégorie de personnes », synecdoque de l'espèce qui produit une extension de sens entraînant la suppression du sème /ayant des liens familiaux/.

L'acception II, 3 : « salle d'un théâtre où les spectateurs peuvent circuler » reste isolée en synchronie. Les emplois sont liés au contexte : *foyer du public, des artistes*.

Le groupe III : « source ou point de convergence d'un rayonnement » regroupe des acceptions métaphoriques dérivées de I, 2 ; comme « feu qui brûle dans le foyer » et des acceptions relevant des langues de spécialité. On relève un enchaînement de métaphores :

- concret > concret : I, 2 « feu qui brûle dans le foyer » > III, 1, a « centre d'où rayonne la chaleur, la lumière » ;
- concret > abstrait : III, 1, a « centre d'où rayonne la chaleur » > III, 3, a « point central à partir duquel se développe quelque chose ». Cette dérivation métaphorique se traduit par une déperdition en sèmes.

L'acception figurée III, 3, a se restreint dans les acceptions spécialisées relevant du domaine de la médecine (III, 3, b) et du domaine de l'économie (III, 3, c). On retrouve le même type de changement sémantique composite observé de I, 1 à I, 3.

L'acception spécialisée de *foyer* (III, 2) en géométrie peut être due à un transfert analogique à partir de son emploi en optique.

L'analyse du jeu des tropes dans la polysémie de *foyer* met en évidence :

- Les changements de sens qui mêlent plusieurs processus : l'extension et la restriction sémantique induites par la synecdoque se combinent à la spécialisation technique de l'acception (passages de I, 1 à I, 3 et de III, 3, a à III, 3, b).
- Les divergences entre une étude synchronique et diachronique. D'une part, la motivation sémantique entre les acceptions peut disparaître en synchronie. Tel est le cas de l'acception II, 3 (dérivée par métonymie de I, 2) : le foyer « local de théâtre » était une salle où se réunissaient spectateurs et acteurs pour se réchauffer. D'autre part, l'ordre logique, établi par les tropes en synchronie, peut différer de l'ordre diachronique des acceptions. L'ordre historique des acceptions de *foyer* (groupe III) est le suivant : 1) 1575, « siège d'une maladie » ; 2) avant 1704, « point central à partir duquel se développe un processus » ; 3) milieu du XVIII^e siècle, « centre d'où rayonne la chaleur¹ ». Cet ordre est exactement l'inverse de l'ordre logique présenté plus haut, à savoir : « centre d'où rayonne la chaleur » par métaphore, « point central à partir duquel se développe un processus » par restriction, « siège d'une maladie ». L'ordre logique tend à restituer un processus général (relation métaphorique allant du concret à l'abstrait).

1. Source : *Dictionnaire historique de la langue française*, Le Robert, 1992.

c) L'analyse du polysème *foyer* selon les tropes s'oppose au traitement homonymique de *foyer*. Les tropes motivent les liens sémantiques entre les acceptions et confirment l'unité du polysème tandis que la disjonction en homonymes rompt ces liens en séparant les sèmes. Dans le cas d'un nom tel que *foyer*, le traitement homonymique est fondé sur des critères sémantiques.

On peut proposer une division du polysème *foyer* en deux homonymes :

- *foyer* 1 réunit les diverses acceptions de I (« lieu où l'on fait le feu ») et de III (« source ou point de convergence d'un rayonnement »). Elles partagent les sèmes /point ou lieu/, /chaleur/, /rayonnement/.
- *foyer* 2 correspond à II (« local à usage d'habitation ou de réunion »).

Entre *foyer* 1 et *foyer* 2 il y a un écart sémantique (absence de traits sémantiques communs) qui justifie la division en deux homonymes.

On peut également envisager une scission en trois homonymes, correspondant à la division en trois groupes d'acceptions : *foyer* 1 (groupe I), *foyer* 2 (groupe II), *foyer* 3 (groupe III). Cette solution moins satisfaisante accuse la disparité de contenu entre *foyer* 1 et *foyer* 3. L'exploitation du critère dérivationnel (verbe *focaliser*, adjectif *focal* liés à *foyer* 3) peut étayer le choix de trois homonymes.

Conclusion

Il faut dissiper un malentendu souvent répandu qui consiste à considérer le traitement unitaire comme seul apte à rendre compte de toutes les acceptions. Ce malentendu naît de la confusion entre les deux plans : analyse de la polysémie et traitement de la polysémie. La différence entre le traitement unitaire et le traitement homonymique d'un polysème ne réside pas dans l'analyse des acceptions (effectuée, dans tous les cas, en relation, lorsque l'unité s'y prête, avec le comportement syntaxique) mais dans la solution finale adoptée : un seul mot (traitement unitaire) ou plusieurs mots (traitement homonymique) ? Le choix entre ces deux solutions s'appuie sur divers critères, dont le critère sémantique. C'est à ce niveau qu'intervient l'analyse des tropes dans le cadre du traitement unitaire de la polysémie.

Exercice 7

Les changements de sens (1)

Indiquer les passages sémantiques entre les acceptions de *timbre* extraites du CD-ROM du *Petit Robert* (2001).

timbre n. m.

1♦

1♦ Anciennt : Cloche immobile frappée par un marteau.

◊ Loc. fam. (1608) Vieilli : *avoir le timbre brouillé, un peu fêlé* : être un peu fou, un peu dérangé.

2♦ (xvii^e) Qualité spécifique des sons produits par un instrument, indépendante de leur hauteur, de leur intensité et de leur durée.

3♦ (1680) *Timbre* ou *corde de timbre* : corde à boyau tendue en double contre la peau inférieure d'un tambour (*peau de timbre*) pour augmenter sa résonance.

1♦

1♦ (par anal. de forme avec le tambour ou la cloche) Vx. Partie du casque qui protégeait le crâne.

◊ Blas. Casque, ornement (couronne, tiare, mitre, mortier) placé au-dessus des armoiries pour indiquer la qualité de celui qui le porte.

2♦ (xvii^e) *Mod.* Marque, cachet que doivent porter certains documents à caractère officiel, et qui donne lieu à la perception d'un droit au profit de l'État ; ce droit.

◊ Marque qu'une administration, un établissement public, une entreprise privée appose sur un document ou un objet pour en garantir l'origine.

◊ *Techn.* Poinçon ou plaque qu'on appose sur une chaudière à vapeur pour indiquer la pression maximale qu'elle peut supporter ; le chiffre qui exprime cette pression.

3♦ Instrument qui sert à imprimer la marque appelée *timbre*.

4♦ (1802) *Anciennt* : marque postale, cachet que la poste apposait sur une lettre pour indiquer le bureau d'origine et certifier que le port avait été payé par l'expéditeur.

5♦ (1848 ; mis en vente le 1^{er} janvier 1849) TIMBRE OU TIMBRE-POSTE

◊ (1858) *Timbre-taxe* : timbre indiquant le port à percevoir du destinataire pour une correspondance insuffisamment affranchie ou non acquittée.

◊ Dr. fisc. Vignette gommée représentant une valeur déterminée, que l'on colle sur un acte pour attester le paiement du droit de timbre (II, 2) (on dit parfois *timbre mobile*, par oppos. au *papier timbré*).

◊ Vignette qui atteste le paiement d'une cotisation et que l'on colle sur une carte d'adhérent.

◊ Vignette vendue au profit d'œuvres.

6♦ *Méd.* Pastille adhésive imprégnée d'un médicament, d'une substance qui pénètre dans l'organisme par voie percutanée (→ *patch*).

Corrigé

L'ordre des acceptions est conforme à celui du *PR* mais les diverses acceptions ont été renumérotées de 1 à 11.

- Acception 1 « cloche immobile frappée par un marteau ».

- Acception 2 « qualité spécifique des sons produits par un instrument ». L'acception 2 dérive de l'acception 1 par métonymie (on passe de « instrument sonore » à « sonorité »).
- Acception 3 « tambour » : ce sens est celui de l'étymon grec *tympanon*. Le tambour et la cloche sont deux sortes d'instrument à percussion : ces deux acceptions sont liées par un double mouvement d'extension (ou, en termes rhétoriques, synecdoque généralisante) et de restriction (synecdoque particularisante). Historiquement, c'est l'acception 1 qui dérive de l'acception 3 : « tambour » [« tout instrument à percussion »] « cloche » (l'acception intermédiaire n'est pas lexicalisée) ; mais l'ordre est réversible d'un point de vue logique.
- Acception 4 « partie du casque qui protégeait le crâne » : l'acception 4 dérive de l'acception 1 par métaphore (analogie de forme).
- Acception 5 « ornement en forme de casque » (qui sert de marque) : l'acception 5 dérive de l'acception 4 par une forme de métonymie qui passe de l'objet à sa représentation.

Remarque

La relation d'un objet à sa représentation échappe en fait à la dichotomie métaphore/métonymie. Elle est de type métonymique en ceci qu'il y a entre représenté et représentant une connexion objective et nécessaire ; de plus, on retrouve un mécanisme d'ellipse typique de beaucoup de métonymies : *un timbre* = *un* (dessin d'un) *timbre* comme *un Picasso* = *un* (tableau de) *Picasso*, *un vison* = *un* (manteau de) *vison*, etc. Mais elle est aussi symbolique (le représentant symbolise le représenté), ce qui rapproche de la métaphore.

- Acception 6 « marque » : l'acception 6 dérive de l'acception 5 par extension (d'un type de marque à tout type de marque), ou extension et restriction (d'un type de marque à tel autre type de marque).
- Acception 7 « instrument pour imprimer la marque » : l'acception 7 dérive de l'acception 6 par métonymie du résultat pour l'instrument (inverse de celle qui va de l'acception 1 à l'acception 2).
- Acception 8 « marque postale » : l'acception 8 dérive de l'acception 6 par restriction (de tout type de marque à un type de marque), ou extension et restriction (un type de marque → tout type de marque → un autre type de marque).

- Acception 9 « vignette adhésive de la poste » : l'acception 9 dérive de l'acception 8 à la suite d'un changement référentiel ; le sens « marque postale » demeure, mais s'attache à un nouveau support.
- Acception 10 « vignette adhésive » (attestant le paiement d'un droit d'État, d'une cotisation, d'une contribution, etc.) : l'acception 10 dérive de l'acception 9 par extension.
- Acception 11 « patch ». L'acception 11 dérive de l'acception 10 par extension et restriction : « vignette attestant un paiement » [« toute vignette »] « vignette médicale » (*patch*) ; l'acception générique intermédiaire ne paraît pas lexicalisée.

Remarque

Le même exemple *timbre* a été analysé par A. Darmesteter¹ mais à partir du dictionnaire de Littré.

Exercice 8

Les changements de sens (2)

Caractériser les relations entre les acceptions de *toilette* présentées d'après le CD-ROM du *Grand Robert de la langue française* (2005).

On a ajouté au texte du *GR* une numérotation continue de 1 à 15 (chiffres entre crochets) de nature à identifier les différentes acceptions.

toilette

I (Petite toile).

- [1] 1 Vx. Petite pièce de toile.
- [2] Vieilli. Pièce de toile dans laquelle certains artisans ou commerçants enveloppent leur marchandise. (1723). *Anciennt. Marchande, revendeuse à la toilette* qui vendait des vêtements, des objets de parure (d'occasion), et qui, souvent, pratiquait l'usure.
- [3] (xvi^e). Vx. Linge brodé et orné, placé sur une table de toilette, appelé plus tard *dessus de toilette* (→ II., 1.).
- [4] 2 *Techn.* Emballage* fait de roseaux fendus, assemblés en claies, en caissettes.

1. A. Darmesteter, *La Vie des mots étudiée dans leur signification*, p. 74-76.

- [5] 3 (1555). *Bouch.* Membrane (crépine) dont on se sert en boucherie, en charcuterie, pour envelopper certains morceaux.
Il Fin xvi^e ; à cause de la pièce de toile, de la toilette (I.) sur laquelle on disposait les ustensiles servant à la parure.
- [6] 1 Vx. Ensemble des ustensiles et des produits servant à la parure.
- [7] (1749). *Mod.* Meuble (table, console, etc.) sur lequel on place ce qui est nécessaire à se parer. *Toilette de marbre, dessus de toilette* : pièce de tissu, toilette au sens I, 1, recouvrant ce meuble.
- [8] 2 (Av. 1690). Action de se préparer, de s'apprêter* pour paraître en public ; de se peigner, farder, maquiller, parfumer ; de s'habiller. *Meuble, table de toilette* : la toilette (au sens 1).
- [9] (1690). Vx. Moment pendant lequel les grandes dames, la reine, recevaient en s'apprêtant. *Fréquenter les toilettes* (Saint-Simon).
(1829). *Spécialt.* *Toilette des condamnés, dernière toilette* : préparation corporelle à laquelle on soumettait un condamné à mort, avant de le conduire à l'échafaud.
- [10] 3 Fait de s'habiller et de se parer. *Avoir le goût de la toilette.*
- [11] (Fin xviii^e). Habillement, manière dont on est vêtu et apprêté. (Se dit surtout des femmes). *Une toilette* : les vêtements que porte une femme (lorsqu'ils sont plus ou moins recherchés).
- [12] 4 (1842, Balzac). Ensemble des soins de propreté du corps.
(1762). *Cabinet de toilette* : petite pièce où est aménagé ce qu'il faut pour se laver, s'apprêter (cuvette, broc, pot à eau, et de nos jours, lavabo, douche, etc.).
- [13] 5 (xx^e). *Plur. par euphém.* *Les toilettes. Cabinet* (et cf. *Cabinet d'aisances*), *W.-C., waters ; lavabo ; fam. chiottes, goguenots, pipi-room ; → Le petit coin*, le petit endroit.*
- [14] 6 (Av. 1841, Chateaubriand). Fait de nettoyer, d'apprêter, de préparer (une chose). *Faire la toilette d'un bateau, d'un instrument.*
- [15] *Fig.* *Faire la toilette d'un texte*, la préparation d'un manuscrit pour l'édition.

Corrigé

Toilette est dérivé de *toile* ; le sens étymologique « petite toile » a disparu de la quasi-totalité des emplois. On distinguera trois étapes dans l'évolution sémantique.

Première étape

Acception [1] : « petite pièce de toile ».

L'acception [2] « pièce de toile dans laquelle certains artisans ou commerçants enveloppent leur marchandise » (cf. le syntagme *marchande à la toilette*) dérive de l'acception générique [1]. Il y a restriction de l'extension par spécification de l'usage ; on peut interpréter ce passage sémantique comme une synecdoque du genre à l'espèce.

Les acceptions [4] « emballage » et [5] « crépine » illustrent le passage du vocabulaire général au vocabulaire spécialisé ; elles dérivent par métaphore de l'acception [2] (analogie de la fonction sous la forme du trait /servant à envelopper des objets/). L'acception « crépine », relevant de la boucherie, est reliée, en outre, métaphoriquement à l'acception étymologique « petite toile, fine toile », la crépine étant une fine membrane.

Deuxième étape

L'acception [3] « linge brodé, placé sur un meuble sur lequel on disposait les ustensiles servant à la parure » (définition plus claire que celle proposée par le *GR*) dérive de l'acception [1]. Elle est le point de départ du développement sémantique du mot en rapport avec la parure et donne lieu à un enchaînement de métonymies : métonymie du contenant pour le contenu, acception [6] « ensemble des ustensiles et des produits servant à la parure » puis, métonymie de l'objet pour le support, acception [7] « meuble sur lequel on place les objets nécessaires à la parure ». L'acception [7] peut aussi dériver directement de l'acception [3], par contiguïté entre le linge et le meuble sur lequel est posé le linge.

Une nouvelle métonymie conduit de l'acception concrète [6] « ustensiles » à l'acception abstraite [8] « action de se préparer, de s'apprêter pour paraître en public » ; il s'agit d'une métonymie des moyens pour l'action. L'acception [10] « fait de s'habiller et de se parer » marque une restriction par rapport à l'acception précédente [8].

Le passage de l'acception [10] (abstrait) « fait de s'habiller » à l'acception [11] (concret) « habillement, manière dont on est vêtu » résulte d'une métonymie de l'action pour le résultat. L'acception [11] concerne plus précisément l'habillement féminin, en raison des pratiques sociales ; de là, l'emploi du syntagme *une toilette* pour désigner la tenue vestimentaire d'une femme.

L'acception [9] « moment pendant lequel les grandes dames, la reine, recevaient en s'apprêtant », qui date de l'époque classique, dérive de l'acception [8] : il y a relation métonymique entre l'action de s'apprêter et le moment de cette action, et restriction de cette action aux femmes de haut rang.

Troisième étape

L'acception [12] « ensemble des soins de propreté du corps » (milieu du XIX^e) introduit une rupture dans l'évolution sémantique. Elle dérive par métonymie de l'acception [8] : on passe des soins donnés aux apprêts et aux vêtements à ceux du corps. Ce transfert métonymique s'explique par les changements référentiels : le développement de l'hygiène au XIX^e siècle. L'évolution de *toilette* est, en cela, semblable à celle de *propre/propreté*. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, *propre* a le sens de « élégant, bien arrangé » et s'oppose à *négligé* ; à partir du XIX^e siècle, il perd cette valeur et s'oppose à *sale*¹.

L'acception [13] « lieux d'aisance » résulte d'une désignation euphémistique et d'une métonymie. L'euphémisme consiste à ne pas nommer l'activité objet de tabou (la satisfaction des besoins naturels) et à la détourner sur une notion connexe : « ensemble des soins de propreté du corps ». On trouve la relation métonymique de l'action pour le lieu, avec ellipse (*les cabinets de toilette* → *les toilettes*). L'euphémisme *toilettes* est d'un registre plus soutenu que le terme *cabinets* (issu de *cabinets d'aisance*, *cabinets de toilette*). La marque du pluriel est nécessaire pour distinguer cette acception du mot *toilette* ; elle est un argument en faveur du traitement homonymique (deux mots distincts : *toilette* et *toilettes*).

L'acception [14] « fait de nettoyer, d'apprêter une chose » (*faire la toilette d'un bateau, d'un instrument*) peut être considérée comme dérivée de l'acception [8] et de l'acception [12] par métaphore. Le processus métaphorique est déclenché par le changement de la construction syntaxique (*faire la toilette de* + objet concret). De même, *faire la toilette d'un texte* [15] est un emploi métaphorique issu de l'acception [14].

L'évolution sémantique du mot aboutit à sa **démotivation** (cf. chap. 6, 3) ; les sens actuels de *toilette* n'ont plus de rapport avec la « pièce de toile ». L'enchaînement des métonymies se développe à partir de l'oubli des significations précédentes. Le processus est bien décrit par A. Darmesteter² : « Dans l'enchaînement, le mot oublie son sens primitif en passant au deuxième objet ; puis le nom passe du deuxième objet à un troisième à l'aide d'un caractère nouveau qui s'oublie à son tour, et ainsi de suite ». On peut observer que, pour nommer les acceptions peu à peu oubliées du mot *toilette*, apparaissent différents syntagmes : *dessus de toilette* pour le linge brodé placé sur un meuble

1. Cf. les encadrés « Propre », « Propreté » dans le *Dictionnaire culturel en langue française* dir. par A. Rey, 2005.

2. A. Darmesteter, *La Vie des mots étudiée dans leur signification*, p. 70.

(acception [3]), *nécessaire de toilette* pour l'ensemble des objets servant à la parure (acception [6]), *table de toilette* pour le meuble (acception [7]). Ces syntagmes sortent peu à peu de l'usage.

Remarque bibliographique

.....
La polysémie de *toilette* est traitée dans une perspective différente par P. Siblot¹.

1. P. Siblot, « Isotopie et réglage du sens », *Cahiers de praxématique* 12, 1989.

Partie 2

Morphologie lexicale